



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe et CAFEP

Section : documentation

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Philippe Marcerou, président du jury

Bénédicte Favron, secrétaire générale du jury

Bérengère Stassin, vice-présidente du jury

Dominique Terrien, vice-président du jury

La session 2023 du CAPES externe de documentation, couplée au CAFEP de documentation, s'est déroulée sur les mêmes bases que la session précédente, qui était la première à appliquer l'arrêté du 25 janvier 2021¹. Le présent rapport de jury reprend, par conséquent, un grand nombre des remarques qui ont été formulées lors de l'exercice précédent.

Le directoire du concours était composé de quatre membres : Mme Bénédicte Favron, professeure documentaliste au lycée privé Sainte-Ursule à Tours, secrétaire générale, M. Philippe Marcerou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président, Mme Bérengère Stassin, maîtresse de conférences à l'université de Lorraine, vice-présidente, M. Dominique Terrien, directeur académique des services de l'Éducation nationale du département de la Creuse, vice-président.

Le jury était composé de 76 membres, venus d'une pluralité d'académies et d'horizons professionnels : professeurs documentalistes en majorité, mais aussi inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, inspecteurs pédagogiques régionaux, conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques, maîtres de conférences, personnels de direction, attachés d'administration, etc. En plus des 68 membres du jury au sens strict, six personnes relevant de la filière administrative ont été sollicitées pour les oraux.

Le jury a reçu l'appui de la sous-direction du recrutement (bureau DGRH-D3) de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, mais aussi, lors des épreuves d'admission, des services du rectorat de l'académie de Reims, du lycée Libergier à Reims et du site CANOPÉ de l'académie de Reims ; un remerciement collectif va aux équipes et à leurs responsables.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

Partie 1 : Informations générales sur le concours	4
1. Le jury et ses attendus.....	4
1.1 Composition du jury.....	4
1.2 Un recrutement de cadres, responsables d'élèves au sein d'une équipe pédagogique et d'une communauté éducative.....	4
2. Statistiques du concours.....	5
Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours	6
1. Remarques générales sur les deux épreuves	6
2. Épreuve disciplinaire.....	6
2.1 Les attendus généraux	7
2.2 Éléments de corrigé pour l'épreuve disciplinaire - session 2023	8
3. Épreuve disciplinaire appliquée – session 2023.....	12
3.1 Remarques générales.....	12
3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2023.....	15
Partie 3 : Les épreuves d'admission du concours	21
1. Remarques générales sur les attendus des deux épreuves	21
2. L'épreuve 1 d'admission : la leçon.....	21
2.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve.....	21
2.2. Remarques générales sur l'épreuve de leçon	21
2.3. Modalités pratiques	22
2.3.1. Temps de préparation : environnement du candidat.....	22
2.3.2. Le temps d'interrogation	23
2.4. Attendus, remarques et conseils aux candidats	24
2.4.3. L'exposé de l'épreuve 1	25
2.4.4. L'entretien de l'épreuve 1.....	26
2.5. Quelques exemples.....	27
2.5.1 Exemple de sujet lycée d'enseignement général.....	27
2.5.2 Exemple de sujet collège	31
2.5.3 Autres exemples de sujets donnés	33
3. L'épreuve 2 d'admission : l'entretien.....	34
3.1. Rappel du texte réglementaire	34
3.2. Bilan et conseils aux candidats.....	35
3.3. Des exemples de mises en situation soumises aux candidats	36
3.3.1. Les sujets de mise en situation numéro 1.....	36
3.3.2. Les sujets de mise en situation numéro 2.....	38

Partie 1 : Informations générales sur le concours

1. Le jury et ses attendus

1.1 Composition du jury

La composition du jury fait l'objet d'un arrêté annuel (arrêté du 1er mars 2023).

Pour la session 2023, le jury était composé de 76 membres (42 femmes, 34 hommes) dont 31 professeurs documentalistes, auxquels s'ajoutent six personnes, relevant de la filière administrative, sollicitées spécifiquement pour les oraux. La plupart des académies étaient représentées. Comme les années précédentes, les membres du jury autres que les professeurs documentalistes relèvent de plusieurs corps de catégorie A : inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, proviseurs et principaux, attachés d'administration, enseignants relevant des établissements privés sous contrat, cadres de collectivités territoriales ou d'autres ministères, maîtres de conférences des universités.

Tableau n°1 : composition par corps d'origine du jury

Professeurs certifiés de documentation	31
Maîtres de conférences	6
Inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche	3
Directeur académique des services de l'Éducation nationale	1
Inspecteurs pédagogiques régionaux	9
Personnels de direction	9
Conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques	3
Personnes à compétences particulières (maîtres de conférences en université privée, ingénieurs d'études, etc.)	8
TOTAL MEMBRES DU JURY	70
Personnels administratifs sollicités pour l'oral	6

Source : jury, 2023

Le déroulé des épreuves a été identique à celui de l'année 2022. Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs de profils différents. Les commissions d'oral respectent le principe de parité.

1.2 Un recrutement de cadres, responsables d'élèves au sein d'une équipe pédagogique et d'une communauté éducative

Le concours du CAPES externe de documentation doit permettre le recrutement de cadres pédagogiques capables, dès la rentrée suivant leur réussite au concours, d'exercer leur métier.

Aussi, les candidats doivent démontrer leurs capacités de réflexion, d'argumentation et d'expression. La concision, la capacité à problématiser des sujets sont des qualités nécessaires à leur exercice professionnel. En outre, ils doivent faire la preuve qu'ils ont acquis les savoirs académiques nécessaires (sciences de l'information et de la communication et sciences connexes) et qu'ils ont une bonne compréhension des enjeux éducatifs, tout comme des règles de l'éthique et de la déontologie professionnelles.

Bien qu'il s'agisse d'un concours externe, il est nécessaire que les candidats aient une bonne connaissance des textes de référence (référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013, circulaire

de missions des professeurs documentalistes de 2017, etc.), mais surtout qu'ils en aient à la fois une vision pratique, acquise lors de stages par exemple, et une représentation réaliste.

2. Statistiques du concours

Tableau n°2 : nombre et moyennes des candidats

	CAPES	CAFEP
Nombre de candidats inscrits	2023 : 874 2022 : 765 2021 : 1261 2020 : 1337 2019 : 1600 2018 : 1734	2023 : 153 2022 : 162 2021 : 198 2020 : 229 2019 : 266 2018 : 273
ADMISSIBILITE		
Nombre de candidats présents et non éliminés	2023 : 264 2022 : 219 2021 : 577 2020 : 600 2019 : 699 2018 : 754	2023 : 41 2022 : 38 2021 : 81 2020 : 89 2019 : 106 2018 : 109
Nombre de postes	2023 : 120 2022 : 120 2021 : 130 2020 : 130 2019 : 140 2018 : 155	2023 : 14 2022 : 22 2021 : 23 2020 : 27 2019 : 24 2018 : 23
Nombre d'admissibles	2023 : 208 2022 : 186 2021 : 261	2023 : 27 2022 : 33 2021 : 27
Moyenne du dernier admissible	8 (7,07)*	8 (6,5)*
ADMISSION		
Nombre de candidats présents	2023 : 199 <i>(175)*</i>	2023 : 25 <i>(27)*</i>
Nombre des admis	2023 : 120 2022 : 115 2021 : 130 2020 : 130 2019 : 140 2018 : 155	2023 : 9 2022 : 9 2021 : 12 2020 : 19 2019 : 19 2018 : 23
Moyenne générale sur 20 du dernier admis	2023 : 10,22² 2022 : 9,33 2021 : 9,79 2020 : 11,5** 2019 : 9,68 2018 : 9,98	2023 : 9,9 2022 : 9,57 2021 : 9,43 2020 : 10,05** 2019 : 8,9 2018 : 8,02

* Entre parenthèses et en italique, données de la session 2022 ** Absence d'épreuves orales

Source : jury, 2023

En 2023, le jury a eu la satisfaction de constater que les « barres » d'admissibilité (8/20) et d'admission (autour de 10/20) au CAPES et au CAFEP étaient homogènes et qu'elles étaient, de surcroît, en hausse par rapport aux

² Une liste complémentaire de quatre noms a été prévue pour le CAPES. La « barre » d'inscription sur cette liste est fixée à 9,97/20.

années précédentes. Il note une proportion : dix inscrits, quatre présents, trois candidats non éliminés, deux admissibles, un poste.

Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours

1. Remarques générales sur les deux épreuves

Chaque épreuve doit conduire le candidat à rédiger des écrits structurés. Ces écrits témoignent de la maîtrise de la langue française par le candidat. Les copies peuvent être pénalisées sur les questions d'orthographe et de syntaxe (jusqu'à deux points). Le jury rappelle que ces éléments font partie de l'évaluation et renvoie les candidats au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (compétence commune : « Maîtriser la langue française à des fins de communication »). La copie doit être écrite lisiblement et entièrement rédigée. Chaque phrase doit être correctement structurée. Il est recommandé notamment d'utiliser des connecteurs logiques pour fluidifier le propos. Si, dans l'une des épreuves, le candidat choisit de produire un tableau ou un schéma, il ne peut s'agir que d'un support qui ne le dispense pas d'une formulation explicite de son contenu et d'une présentation précise du document. L'utilisation d'un vocabulaire précis et varié, tout comme le registre de langue employé sont examinés attentivement par le jury : il convient d'éviter des expressions familières ou triviales, particulièrement à l'oral, ou, à l'écrit, les abréviations non explicitées. Le jury rappelle que l'utilisation de sigles répond à une règle et qu'il faut développer chaque sigle à la première utilisation, à l'exception des acronymes d'autorité (par exemple : CNRS).

Tableau n°4 : résultats d'ensemble aux deux épreuves d'admissibilité (2023)

	Epreuve disciplinaire	Epreuve disciplinaire appliquée
Moyenne générale	8,77	8,07
Ecart type	4,28	4,6
Médiane	8,2	7,65

Source : jury, 2023

Le jury relève que plus de 30% des candidats présents ont été éliminés à l'issue des épreuves écrites en raison d'une note strictement inférieure à 5/20 à l'une des deux épreuves (note éliminatoire). Le jury a fait le choix de rendre admissibles tous les candidats non éliminés dont la note moyenne était égale à 8/20 (32 points avec les coefficients), et cela dans les deux concours concernés, CAPES et CAFEP.

2. Épreuve disciplinaire

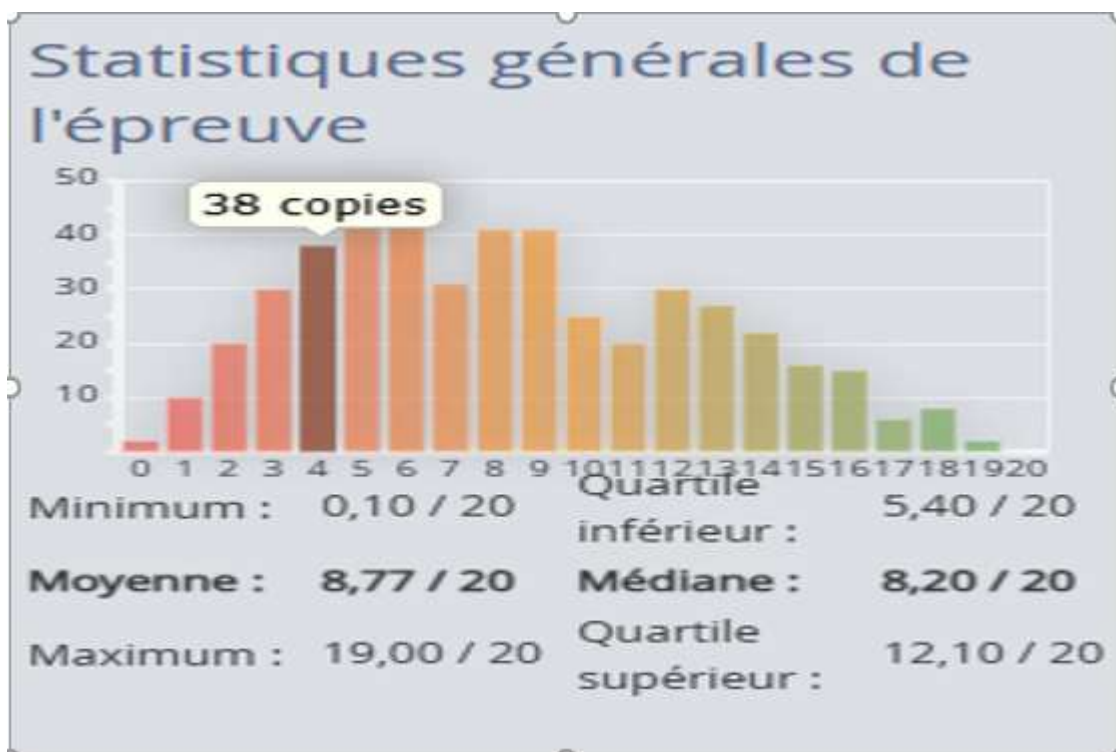
L'épreuve disciplinaire vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires en sciences de l'information et de la communication du candidat. À partir d'un ou plusieurs extraits de texte(s) d'un même auteur, le candidat rédige une composition qui propose une problématique, une analyse et une mise en discussion en mobilisant ses savoirs scientifiques. Il s'attache à montrer en quoi la thématique retenue renvoie à la réalité du contexte scolaire du système éducatif français contemporain et des missions du professeur documentaliste. Il peut, le cas échéant, s'appuyer sur son expérience professionnelle et/ou ses observations de situations professionnelles.

Durée : 5 heures

Coefficient : 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale strictement égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Les copies corrigées se répartissent en quatre groupes de taille quasiment identiques (Figure 1 ci-dessous). 100 copies ont obtenu une note strictement inférieure à 5/20 et les candidats ont donc été éliminés. Un tiers environ des copies reçoivent une note comprise entre 5/20 et 8/20, soit la barre d'admissibilité, un quart, une note comprise entre 8/20 et 11/20, un quart une note supérieure à 11/20.

Figure n°1 : épreuve disciplinaire - répartition des notes des candidats de la session 2023



Source : VIATIQUE, 2023

Les copies corrigées se répartissent en quatre groupes de taille quasiment identiques. 100 copies ont obtenu une note strictement inférieure à 5/20 et les candidats ont donc été éliminés. Un tiers environ des copies reçoivent une note comprise entre 5/20 et 8/20, soit la barre d'admissibilité, un quart, une note comprise entre 8/20 et 11/20, un quart une note supérieure à 11/20.

2.1 Les attendus généraux

L'épreuve disciplinaire consiste à rédiger une composition à partir d'un extrait de texte ou de plusieurs extraits de texte d'un même auteur. Cet auteur est un chercheur en sciences de l'information et de la communication (SIC) ou bien appartient à une discipline connexe (sciences de l'éducation, sociologie, etc.). L'extrait de texte porte nécessairement sur une thématique ancrée dans le champ des SIC : par exemple, théories de l'information et/ou de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre, information scientifique et technique, médias, recherche et évaluation de l'information, circuits de diffusion, veille, usages et médiations, approches cognitives de l'information (processus de recherche, de sélection, de lecture, etc.). Le candidat doit développer une problématique qui renvoie à des enjeux pédagogiques et éducatifs liés au métier de professeur documentaliste.

Plus particulièrement, l'épreuve disciplinaire appliquée vise à évaluer la capacité du candidat à organiser une démonstration, à l'étayer par des connaissances théoriques et épistémologiques précises relevant des SIC, tout en ancrant sa réflexion dans la réalité du contexte scolaire du système éducatif français et des missions du professeur documentaliste. En aucun cas, il ne s'agit de faire un commentaire de texte, mais le candidat peut y faire référence. La forme attendue est donc une composition, c'est-à-dire un écrit structuré dans lequel tout est rédigé (pas de titres, pas de sous-titres, pas de liste à tirets, etc.) et qui laisse apparaître une réflexion autour

d'une problématique. La composition comprend une introduction qui annonce le plan, un développement problématisé composé de plusieurs parties et une conclusion.

Pour l'évaluation de l'épreuve disciplinaire, le jury a apprécié de trouver dans les copies une démonstration étayée sur des références précises, une réflexion sur les enjeux info-documentaires, pédagogiques, éducatifs, etc. En revanche, il a pénalisé les fautes d'orthographe, de syntaxe, de grammaire ainsi qu'un vocabulaire non adapté à l'épreuve : une syntaxe approximative peut mettre en danger le sens de la démonstration et conduire le jury à attribuer une note éliminatoire. Le non-respect du plan annoncé ou l'absence de plan en introduction, une problématique trop longue et peu claire ou l'absence de problématique, une paraphrase du texte proposé et une absence de mise en lien avec la réalité du contexte scolaire et/ou des pratiques des élèves, ou encore une représentation faussée du métier de professeur documentaliste et une connaissance insuffisante de ses missions ont constitué des défauts présents dans de trop nombreuses copies.

2.2 Éléments de corrigé pour l'épreuve disciplinaire - session 2023

Le sujet

JEANNERET, Yves. Chapitre 3. Du mode d'existence des médias informatisés In : Y-a-t-il (vraiment) des technologies de l'information ? Nouvelle édition revue et corrigée. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2011. [En ligne]. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.13905>

Il est une idée fort répandue que je voudrais combattre. C'est celle qui prétend que la documentation est aujourd'hui dépassée, en tant que discipline, qu'il faudrait passer d'une « ère de la documentation » à une « ère de l'information ». Traduction épistémologique d'un prétendu constat pratique, qui serait que nous ne manipulons plus des documents, mais des informations. C'est une idée séduisante, mais radicalement fautive. Pour comprendre la nouveauté des médias informatisés, il importe avant tout de ne pas les couper de la profondeur historique des constructions documentaires. [...]

En affirmant la permanence de la question documentaire, il ne s'agit pourtant pas de défendre une économie particulière du document, liée à des dispositifs historiquement datés (le livre, le fichier, le carnet, le rayonnage, etc.) ; encore moins rendrons-nous un culte à l'original, au mépris de la « reproductibilité technique ». Les supports de nos informations sont en pleine mutation, grâce aux effets du calcul ; les transferts d'un support à l'autre sont d'ailleurs la pratique la plus banale de toutes les cultures. Pourtant, la question documentaire continue de se poser, car l'information ne s'est pas affranchie des dimensions matérielle et sociale, dimensions auxquelles sont toujours restées sensibles les disciplines documentaires [...]. Ce que nous devons décrire, c'est donc moins la mutation du document en information, que les traits d'une nouvelle économie documentaire. [...]

Quelles sont les particularités du support dans le cas des médias informatisés ? À ce premier niveau, nous pouvons décrire quelques changements simples mais lourds de conséquences : les documents informatisés sont transportés sur un support complexe (une pluralité de supports reliés entre eux par un système technique) : ils peuvent donc se matérialiser de plusieurs façons (dans la mémoire des disques, sur les photons de l'écran, sur la surface de la page imprimée, par le biais d'une « voix artificielle », etc.) ; la quantité de texte accessible sur un seul support est considérable, plus grande que sur n'importe quel support précédent ; mais toute la difficulté est de donner accès à ces ressources immenses : il faut en passer, pour cela, par les contraintes matérielles d'un affichage par unités d'image (les pixels) et d'une reproduction sonore asservie à ces images. [...]

Analyse du sujet

Le sujet proposé se compose d'extraits issus de l'introduction d'une monographie d'Yves Jeanneret intitulée *Y-a-t-il (vraiment) des technologies de l'information ?* parue aux Presses universitaires du Septentrion en 2011 dans une nouvelle édition revue et corrigée qui a fait l'objet d'une publication sur la plateforme OpenEdition en 2017. Publié d'abord en 2000, cet ouvrage constitue un manuel particulièrement prisé des étudiantes et étudiants en SIC et, malgré la mise à jour proposée en 2011, il convient de s'interroger sur l'actualité des questionnements, au regard des socio-techniques et des évolutions des pratiques culturelles ou médiatiques. Yves Jeanneret (1951-2020) était professeur (enseignant-chercheur) en Sciences de l'information et de la communication à L'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication (Celsa, Sorbonne Université) où il a dirigé l'équipe du Gripic (Groupe de recherches interdisciplinaires sur les processus d'information et de communication). Ses travaux de recherche portaient sur les relations entre cultures, savoirs et communication, plus particulièrement les formes d'écriture médiatique, l'amenant à envisager les « écrits d'écran » et les « médias

informatisés » au sein de la « trivialité », concept qui permet d'envisager la culture au prisme des circulations, des médiations et des pratiques des « êtres culturels ».

Le texte proposé constitue un moyen d'identifier la thématique sur laquelle les candidats sont invités à composer, ici l'actualité de la documentation, comme un levier pour comprendre les transformations des environnements info-communicationnels induites par la généralisation des outils et des supports numériques. En d'autres termes, le texte invite les candidats à interroger les spécificités des environnements informationnels actuels à l'aune des transformations du document.

Le réseau thématique qui se dégage est donc le suivant : documentation ; document numérique, « redocumentarisation » ; pratiques informationnelles et documentaires.

Il n'était pas attendu des candidats une parfaite maîtrise des travaux d'Yves Jeanneret. Un candidat qui ne connaissait pas du tout le chercheur pouvait tout à fait réussir sa composition dès lors qu'il identifiait la thématique sur laquelle il ou elle était invité à composer et réussissait à mobiliser un cadre théorique et des auteurs pertinents pour traiter le sujet, que ce soit sur le document, sur la culture de l'information ou l'éducation aux médias et à l'information (EMI - par exemple Sylvie Fayet-Scribe, Robert Escarpit, Jean-Michel Salaün, Olivier Le Deuff, Emmanuelle Bermès, Antoinette Rouvroy, Vincent Liquète, Yolande Maury, Marlène Loicq, Carine Aillerie, etc.), à dégager une problématique et à faire le lien avec la réalité du système scolaire et des missions du professeur documentaliste.

Pour cela, il fallait être en mesure d'identifier les différents aspects de la question documentaire afférente aux apprentissages scolaires, à la formation du citoyen et aux missions du professeur documentaliste. Des liens se font tout naturellement avec des dispositifs comme la maîtrise des compétences du Socle commun de connaissances de compétences et de culture, le CRCN (cadre de référence des compétences numériques) définissant les compétences numériques et leurs niveaux de maîtrise progressive au long de la scolarité, et avec l'EMI inscrite dans la loi du 8 juillet 2013³. D'autres liens pouvaient se faire autour de la notion de publication, de politique et de médiation documentaires (Xavier Galaup), d'auctorialité (Ghislaine Chartron et Évelyne Boudroux) ou encore la fonction sociale du document ainsi que les pratiques info-documentaires des adolescents (Sylvie Octobre, Sophie Jehel, Anne Cordier, etc.).

Un des enjeux du sujet était de réfléchir à la manière dont l'École, et plus particulièrement le professeur documentaliste, maître d'œuvre de l'acquisition d'une culture de l'information et des médias, peut permettre de développer des connaissances, des capacités et des attitudes liées au document au service de l'acquisition des savoirs et des apprentissages des élèves, mais aussi de leur autonomie, de leur créativité ou encore de l'esprit critique désignant « un état d'esprit et un ensemble de pratiques ».

À partir d'une réflexion sur les transformations du document et sur les caractéristiques du document numérique, la mise en discussion pouvait prendre plusieurs directions en ciblant plus particulièrement les enjeux de médiation des savoirs, des sociabilités liées à l'acte documentaire, des défis liés à l'intelligence artificielle.

Proposition de corrigé (problématique et plan détaillé)

À l'heure du web des données et de l'intelligence artificielle, pourquoi est-il important de comprendre et d'enseigner le document ?

1. Qu'est-ce que le document ?

1.1. Des définitions issues de l'histoire de la documentation, notamment des praticiennes et praticiens : Paul Otlet, Suzanne Briet, document comme « preuve », « témoignage »

- En s'intéressant à cette notion, les sciences l'information et de la communication ont mis en évidence les multiples fonctions du document dans les sociétés contemporaines : Par exemple, pour Robert Escarpit (1976), qui insiste sur sa fonction mémorielle, le document est un « anti-événement » ; il est pour Jean Meyriat (1981) un « objet qui supporte de l'information, qui sert à communiquer et qui est durable » ; pour A. Tricot, G. Sahut et J.

³ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Lemarié (2016) « un document porte une intention communicative et une intention mnésique qui sont reconnues comme telles par les usagers du document ».

1.2. Sur cette base, enseigner le document est indispensable au développement des compétences informationnelles et de l'acquisition d'une culture commune, notamment au sein du Domaine 2 du Socle commun de connaissances de compétences et de culture, en lien avec le « développement de l'autonomie et les capacités d'initiatives » auquel le professeur documentaliste contribue, comme le rappelle le premier axe de la circulaire de 2017.

2. Du document à la donnée

Avec l'informatique, puis le développement du web au début des années 1990, jusqu'au récent déploiement des outils en ligne d'intelligence artificielle, et plus largement du fait de la généralisation des outils et des usages numériques, la réflexion sur le document a été renouvelée, pour ne pas dire bouleversée.

2.1. La théorie du document et la redocumentarisation

L'essor du document numérique a donné lieu à une redéfinition tridimensionnelle du document par le réseau thématique pluridisciplinaire (R.-T. Pédaque, repris par J.-M. Salaün en 2012 dans « Vu, lu, su »). Cette théorie du document s'accompagne de l'idée d'un nouvel ordre documentaire qualifié de « redocumentarisation » (J.-M. Salaün, 2007). Le document numérique s'insère dans un environnement fondé sur la « raison computationnelle » (Bruno Bachimont, 2017).

2.2. L'ère de la donnée et de l'intelligence artificielle

Le document s'est transformé au gré de l'histoire du web, s'affirmant comme un espace informationnel international et interopérable favorisant la participation des internautes.

L'essor des technologies du web sémantique (Bermès et *al.*, 2013) transforme l'économie documentaire, dans sa circulation et dans son catalogage.

Les développements de l'intelligence artificielle (IA) contribuent à insérer le document dans une économie calculatoire et algorithmique, dans la sphère la plus intime des individus du fait du déploiement de l'Internet des objets. La mise en ligne de services d'IA, permettant de générer des textes ou des images, renforce la nécessité de donner des clés de compréhension aux jeunes publics quant au fonctionnement de ces technologies et à la façon dont elles affectent notre quotidien (Manuel Zacklad et Antoinette Rouvroy, 2022).

2.3. Comprendre le document pour accéder à la connaissance aujourd'hui est donc indissociable des apprentissages liés aux littératies numériques, médiatiques, ainsi qu'au développement chez les élèves d'une « culture de l'information », notamment dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information et du développement des compétences numériques des élèves (CRCN).

3. Comprendre et enseigner le document invite à renouveler les modes de médiation

3.1. Pour comprendre un artefact, il faut d'abord comprendre pourquoi et comment on l'utilise (Tricot, 2007). Ainsi la recherche de documents fiables et pertinents nécessite par exemple d'accompagner les élèves dans un usage autonome de la recherche d'information fondée sur une connaissance du fonctionnement des moteurs de recherche, des algorithmes, des processus d'indexation, allant jusqu'à la compréhension de la nature calculatoire du document avec l'apprentissage de la programmation.

3.2. Au gré des évolutions, les professeurs documentalistes ont vu leurs compétences s'étoffer : « *la mise en place de dispositifs techniques et humains plus complexes qui incluent des réécritures de l'information, revisitant ainsi les formes médiatrices dans les pratiques professionnelles* » (Liquète et *al.* 2010). Leur fonction les invite ainsi à mettre en évidence le rôle central du document dans les pratiques info-communicationnelles des élèves et dans sa capacité à « faire société » (Cordier, 2019) pour leur permettre de mieux comprendre l'environnement technique et médiatique dans lequel nous évoluons, par exemple en apprenant à maîtriser les données personnelles, en éduquant contre la désinformation dans le cadre de l'éducation aux médias (Corroy, 2022), etc.

3.3. Enfin, grâce à son expertise concernant la fabrique et le circuit de l'information, le professeur documentaliste amène les élèves à « exploiter l'information de manière raisonnée » (EMI, Cycle 4, BO S. n° 11, 26/11/2015). Ainsi, il peut permettre une analyse du document publicitaire (Barthes, 1964) ou médiatique (Charaudeau, 1997) dans ses spécificités, en les conduisant à construire une réflexion sur les enjeux actuels, qu'ils soient éthiques ou démocratiques, liés à la « plateformeisation » des pratiques documentaires (Badouard, 2017) contribuant ainsi au développement de l'esprit critique au sein du parcours citoyen.

D'autres problématiques et d'autres plans étaient envisageables. En voici quelques exemples :

À l'heure où l'on vante le web dit « social », le document peut-il être facteur de sociabilités et support de médiations des savoirs ?

1. Comprendre le document pour analyser la complexité de l'acte documentaire
2. Réaffirmer la fonction sociale et communicationnelle du document
3. Les nouvelles médiations documentaires

Dans quelle mesure la documentation reste-t-elle nécessaire pour appréhender les nouveaux enjeux de la société de la connaissance ?

1. La documentation, au cœur de l'évolution des pratiques info-communicationnelles
2. Le document à l'ère des « médias informatisés » : « redocumentarisation » et nouvelle économie info-documentaire
3. Les pratiques documentaires comme leviers de sociabilité (édition, publication, auctorialité)

En ce qui concerne la mobilisation des travaux de recherche dans la mise en discussion, le jury apprécie que les candidats citent les références aussi précisément que possible : l'auteur, le nom de l'ouvrage, ou le titre de l'article (éventuellement assorti du nom de la revue), la date de publication.

Références citées dans le corrigé :

Bachimont, B. (2017). L'archive et la massification des données : une nouvelle raison numérique. *La Gazette des archives*, (245), 27-43.

Badouard, R. (2017). *Le désenchantement de l'internet. Désinformation, rumeur et propagande*. Limoges, FYP éditions.

Barthes, R. (1964). Rhétorique de l'image. *Communications*, (4).

Bermès, E., Isaac, A., & Poupeau, G. (2013). *Le Web sémantique en bibliothèque*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie.

Charaudeau, P. (1997). *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Paris, Nathan.

Cordier, A. (2019). Quand le document fait société. *Communication & langages*, 199, 21-35.

Corroy, L. (2022). *Éducation aux médias en Europe. Histoire, enjeux et perspective*, Paris, L'Harmattan.

Escarpit, R. (1976). *Théorie générale de l'information et de la communication*. Paris, Hachette.

Jehel, S., & Saemmer, A. (Eds.) (2020). *Éducation critique aux médias et à l'information en contexte numérique*. Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB.

Liquète, V. (2018). La culture de l'information au prisme des sciences de l'information et de la communication. *Études de communication*, 50, 109-128.

Liquète, V., Fabre, I., & Gardiès, C. (2010). Faut-il reconsidérer la médiation documentaire ? *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2010(2), 43-57.

Meyriat, J. (1981). Document, documentation, documentologie. Schéma et schématisation. In V. Couzinet (Ed.), *Jean Meyriat, théoricien et praticien de l'information-documentation* (pp. 143-160). Paris, ADBS éditions.

Salaün, J.-M. (2007). *La redocumentarisation, un défi pour les sciences de l'information*, Études de communication, n° 30, 13-23.

Salaün, J.-M. (2012). *Vu, lu, su: les architectes de l'information face à l'oligopole du Web*. Paris, La Découverte.

Tricot, A. (2007). *Apprentissage et document numérique*. Paris, Belin.

Tricot, A., Sahut, G. & Lemarié, J. (2016). *Le document : communication et mémoire*. Bruxelles, De Boeck Supérieur.

Zacklad, M., & Rouvroy, A. (2022). L'éthique située de l'IA et ses controverses. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 25.

3. Épreuve disciplinaire appliquée – session 2023

Épreuve disciplinaire appliquée. L'épreuve a pour objectif de placer le candidat en situation d'élaborer ou de présenter un ou plusieurs axes de projet de politique documentaire destiné(s) à répondre à une situation dans un établissement d'enseignement du second degré.

À partir d'un dossier documentaire fourni par le jury, le candidat établit un état des lieux, propose une problématique puis conçoit un projet. Celui-ci amène le candidat à préciser, organiser et justifier le choix de ses objectifs et des actions proposées au regard de la situation présentée dans le dossier.

Le candidat identifie et expose les leviers et les obstacles potentiels à lever, les éléments à transmettre et les compétences à construire, notamment dans le rapport des élèves à l'information et à la recherche documentaire.

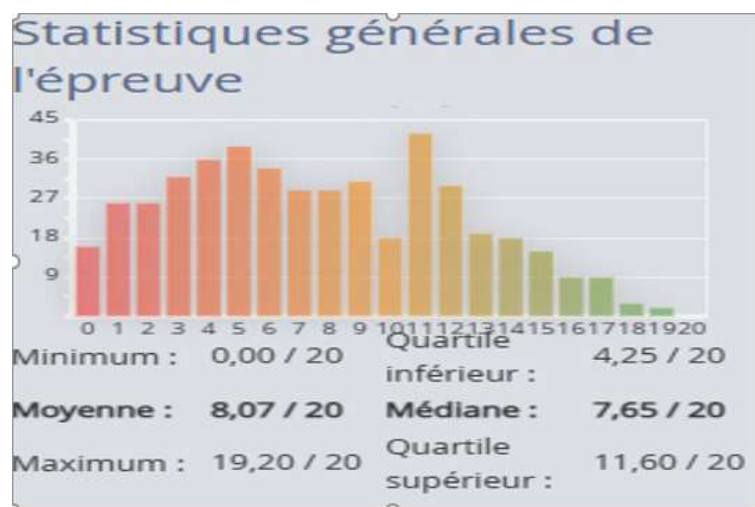
Il est attendu du candidat qu'il exploite et mobilise les éléments du dossier mais également qu'il fasse la preuve de ses connaissances personnelles, en particulier pour enrichir son analyse et justifier ses choix.

Durée : six heures.

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

3.1 Remarques générales

Figure n°2 : épreuve disciplinaire appliquée - répartition des notes des candidats de la session 2023



Source : VIATIQUE, 2023

La moyenne et la médiane de l'épreuve disciplinaire appliquée sont inférieures d'environ un demi-point à celles de l'épreuve disciplinaire. Les copies sont réparties en trois tiers : un tiers des copies reçoit une note strictement inférieure à 5/20 et les candidats sont donc éliminés, un autre tiers des copies obtient une note comprise entre 5/20 strictement et 11/20, le troisième tiers étant noté au-dessus de 11/20.

L'épreuve disciplinaire appliquée s'apparente à une note de synthèse : elle appelle une réponse concise, ce qui rend d'autant plus nécessaire que les candidats soient attentifs à l'orthographe et à la syntaxe, tout comme à la présentation de la copie et au registre de langue utilisé.

Le jury est en droit d'exiger une approche des missions des professeurs documentalistes fondée sur des connaissances académiques, mais aussi sur une confrontation avec des situations observées ou vécues. Il invite

les candidats à considérer l'épreuve comme un tout ayant une cohérence globale : la problématique choisie induit la façon de conduire la synthèse, mais également les choix opérés pour l'axe du projet de politique documentaire développé dans la seconde partie. De même, la synthèse fournit des éléments de justification des choix du candidat.

Les candidats peuvent présenter un « plan de classement » s'ils y trouvent un avantage : néanmoins, celui-ci n'étant pas demandé expressément lors de la session 2023, il demeurerait facultatif.

La moyenne et la médiane de l'épreuve disciplinaire appliquée sont inférieures d'environ un demi-point à celles de l'épreuve disciplinaire. Les copies sont réparties en trois tiers : un tiers des copies reçoit une note strictement inférieure à 5/20 et les candidats sont donc éliminés, un autre tiers des copies obtient une note comprise entre 5/20 strictement et 11/20, le troisième tiers étant noté au-dessus de 11/20.

L'épreuve disciplinaire appliquée s'apparente à une note de synthèse : elle appelle une réponse concise, ce qui rend d'autant plus nécessaire que les candidats soient attentifs à l'orthographe et à la syntaxe, tout comme à la présentation de la copie et au registre de langue utilisé.

Le jury est en droit d'exiger une approche des missions des professeurs documentalistes fondée sur des connaissances académiques, mais aussi sur une confrontation avec des situations observées ou vécues. Il invite les candidats à considérer l'épreuve comme un tout ayant une cohérence globale : la problématique choisie induit la façon de conduire la synthèse, mais également les choix opérés pour l'axe du projet de politique documentaire développé dans la seconde partie. De même, la synthèse fournit des éléments de justification des choix du candidat.

Les candidats peuvent présenter un « plan de classement » s'ils y trouvent un avantage : néanmoins, celui-ci n'étant pas demandé expressément lors de la session 2023, il demeurerait facultatif.

La note de synthèse

La note de synthèse obéit à une méthodologie spécifique. Un écrit structuré et rédigé est attendu, comportant une introduction, un développement distinguant plusieurs parties et une conclusion. Aucun cadre en termes de longueur et/ou de nombre de mots n'est imposé, mais il est rappelé qu'il s'agit de fournir une synthèse. Les titres et sous-titres peuvent être visibles.

L'introduction

L'introduction est la première approche du lecteur. Le sujet peut par exemple être replacé dans son contexte éducatif, éventuellement dans un problème de société ou des réformes portant de nouveaux dispositifs. C'est l'occasion, pour le candidat, de montrer ce qu'il sait de la politique éducative nationale en plus de ce qui figure dans les textes du dossier, de montrer sa culture générale et la connaissance que l'on a des grands débats actuels. En revanche, les banalités et généralités sont à bannir.

Le candidat proposera une définition des termes du sujet, ce qui permet de le circonscrire. Cette étape est indispensable notamment pour comprendre dans quel cadre conceptuel se situe la problématique et le jury regrette qu'elle soit souvent évitée.

Le candidat présente ensuite les conditions possibles d'utilisation du dossier en précisant par exemple le rôle du professeur documentaliste, les partenaires et destinataires du dossier et les modalités d'exploitation, en étant le plus précis et réaliste possible. Il peut montrer sa connaissance de l'organisation et des instances de l'établissement, des dispositifs en cours, des programmes, de la politique documentaire.

Le candidat présente également le dossier en rendant compte de sa composition, en caractérisant la nature et le nombre des documents. Il soulignera l'homogénéité ou l'hétérogénéité des textes, le statut identique ou non des auteurs, la ou les périodes concernées, les caractéristiques des éditeurs, etc. Sans exclure d'autres types de documents, dans les dossiers, on trouve principalement des textes officiels, réflexifs, des exemples d'activités sur lesquels s'appuie le sujet, etc.

Le candidat pose ensuite la problématique sous la forme d'une question « problématisante », qui met en évidence ce qui pose problème ou fait débat autour du sujet. La problématique doit s'appuyer sur des mots-clés et embrasser tous les concepts fondamentaux du sujet. C'est le point cardinal de la copie, ce qui suppose une formulation très soigneusement travaillée.

Enfin, le plan est annoncé puisqu'il découle de la problématique. Il présente les différentes parties du développement. L'annonce se fait par une description logique qui identifie les différentes parties et de façon neutre, si possible sans utiliser « je », « nous » ou « on ».

Quelles que soient l'organisation et la problématique choisies, la synthèse doit rendre compte de toutes les questions soulevées par le dossier documentaire. Un apport personnel est attendu dans l'introduction, notamment pour contextualiser le sujet ; il est également possible dans la conclusion.

Le corps de la note

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé et comporte des liaisons, des articulations ou des transitions entre les parties. Les bonnes copies articulent de manière fluide et dialoguée les idées des documents. Les parties doivent être séparées et apparaître de façon parfaitement claire. Il est nécessaire de faire des transitions entre elles. L'ensemble est rédigé : pas de tirets, de chiffres ou de lettres pour marquer les parties.

Le développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles, développés dans les documents. L'idée de la partie puis celle de la sous-partie doivent être présentées avant d'introduire les documents. Ceux-ci appuient ou illustrent l'idée présentée dans la sous-partie. Les formulations doivent permettre de faire apparaître les notions-clés autour du sujet. Les contenus doivent être traités et exploités en cohérence et en réponse à la problématique définie. Dans la rédaction de sa synthèse, il appartient au candidat de démontrer sa compréhension claire des textes, ce qui se manifeste dans la façon dont il les évoque, les confronte et les articule. Pour plus d'efficacité, la lecture des documents gagne à privilégier les mises en correspondance et les relations textuelles.

Chaque document cité est caractérisé par les éléments-clés qui permettent de démontrer la compréhension de sa nature, de son origine et de sa réception ce qui n'implique pas un référencement bibliographique complet. Il est mentionné ainsi à la fin de la caractérisation : document x. Le candidat traite avec recul les idées des auteurs des différents documents. Il dégage les apports et les particularités de chaque texte. Par ailleurs, les textes doivent être cités selon le plan proposé tout en évitant la paraphrase. Ensuite, dans la présentation des idées, le propos met en relief les ressemblances, les complémentarités, les oppositions des uns par rapport aux autres. Il est attendu une articulation en fonction des thèmes retenus pour les différentes parties et sous-parties, et non une série de résumés.

Le développement ne doit comporter aucun apport personnel en termes de contenus. L'apport du candidat et son travail s'évaluent au travers de l'organisation des idées extraites des documents, de la capacité à les exploiter sans les paraphraser et sans trahir la pensée de l'auteur, à les mettre en relation avec les uns avec les autres.

Conclusion

Le candidat conclut son propos en synthétisant les idées auxquelles aboutit logiquement le développement. Cela constitue la réponse à la problématique posée en introduction. Les candidats qui n'apportent pas de réponse à la problématique posée sont pénalisés.

Les principaux écueils observés par les correcteurs sont une introduction incomplète, une absence de réelle problématique - voire une absence de problématique -, des documents paraphrasés sans confrontation ou relation entre les textes, des citations trop nombreuses et/ou trop longues, des documents de contextualisation écartés, une approche descriptive et peu argumentée.

Le projet de volet de politique documentaire

Comme indiqué précédemment, le projet de politique documentaire gagne à s'inscrire dans la problématique choisie par le candidat et définie en amont de manière à renforcer la cohérence de la copie.

D'un point de vue formel, cette partie comporte une rapide introduction et une conclusion. Le développement est rédigé, mais il est possible d'en mettre les différentes parties en évidence par des titres et sous-titres. De même, le développement peut comporter des tableaux, schémas, listes, etc., mais ceux-ci doivent nécessairement être appuyés sur une présentation rédigée donnant au correcteur tous les éléments nécessaires à leur compréhension.

L'élaboration du projet suppose une analyse fine de la situation de l'établissement et du CDI de référence. Les documents de contextualisation figurant dans le dossier requièrent donc toute l'attention du candidat.

Concevoir un projet implique de faire des choix afin de répondre à la problématique identifiée ; ils doivent être justifiés. À la différence de la note de synthèse, la présentation du projet comporte obligatoirement un apport de connaissances personnelles (propositions d'actions, justifications, etc.). La pertinence de la réponse repose sur la capacité du candidat à préciser ses objectifs et à proposer des moyens d'évaluer les effets des actions engagées.

Au demeurant, il ne s'agit pas de développer un projet complet de politique documentaire. Il convient de mettre en évidence les différentes dimensions impliquées par le projet (inscription de la proposition dans le projet de l'établissement et/ou le travail de l'équipe éducative ou pédagogique ; partenariats internes ou externes ; enjeux de positionnement du professeur documentaliste ; temporalité au regard des grandes échéances qui jalonnent une journée, une semaine ou année scolaire ; mobilisation des instances de l'établissement, etc.) et la façon dont les différents axes de la politique documentaire peuvent être mobilisés..

Les principaux écueils observés par les correcteurs ont été le faible intérêt porté par certains candidats au développement du projet, la méconnaissance de la « politique documentaire », la faible prise en compte du contexte de l'établissement (indicateurs), l'énonciation d'une série d'actions ou d'activités standardisées, l'absence d'apport personnel ou de réflexion sur la faisabilité du projet (temporalité du projet, mobilisation des acteurs, évaluation, etc.).

3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2023

Le sujet

Développer une culture de l'égalité entre les filles et les garçons :

La prochaine réunion du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) de la cité scolaire X, dans laquelle vous exercez, sera consacrée au développement d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons. Dans cette perspective, en accord avec votre chef d'établissement :

- 1. À partir du dossier documentaire, vous élaborerez une note de synthèse présentant les enjeux, pour la cité scolaire, du développement d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons.***
- 2. En vous appuyant sur cette note de synthèse et sur vos connaissances personnelles, vous proposerez, dans le cadre de la politique documentaire, un plan d'action, pour les lycéens, qui contribue au développement d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons au sein de l'établissement.***

Les attendus généraux de l'épreuve

Le dossier comporte quatorze documents de sources variées. Le sujet dépasse le seul cadre des missions du professeur documentaliste.

Différents plans sont possibles, à condition que leur constitution réponde au sujet et à la problématique, intègre tous les documents sans oubli, soit équilibrée, articule de manière cohérente les parties et sous-parties. Le plan doit présenter une structuration par thématiques et non un classement des documents par catégorie. La succession d'extraits collés les uns aux autres et la juxtaposition de micro-résumés sont proscrites. Les contenus sont traités et exploités en cohérence et en réponse à la problématique définie. Dans la rédaction de sa synthèse, le candidat doit démontrer sa compréhension claire des textes dans la façon dont il les évoque, les confronte et les articule. La lecture des documents gagnera à privilégier les mises en correspondance et les relations textuelles.

Le point de vue personnel doit permettre au jury d'évaluer le positionnement et la posture éducative du candidat, sa culture professionnelle ainsi que sa capacité à se projeter dans la fonction visée : il s'exprimera de préférence

dans le projet proposé. Le jury attendant avant tout un avis construit sur le sujet et non pas une séquence pédagogique détaillée, la mention d'activités pédagogiques ne doit intervenir qu'en guise d'illustration d'une réflexion dûment établie. La circulaire relative aux missions des professeurs documentalistes (2017) n'étant pas un des éléments du dossier, il est attendu du candidat qu'il en fasse mention dans cette partie de l'épreuve.

Propositions

1. Actualité et enjeux du sujet

Le sujet renvoie à des enjeux sociétaux forts : la culture de l'égalité entre les sexes, constitutive du principe d'égalité des chances et du respect d'autrui, la transmission, chez les jeunes, d'une culture de l'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'égalité entre les hommes et les femmes (grande cause nationale en 2017), le développement d'une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, etc. Il s'inscrit dans les questionnements actuels de l'école : l'égalité entre les filles et les garçons (principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation), l'égalité filles-garçons abordée comme objet d'enseignement dans l'ensemble des disciplines avec pour objectif l'acquisition par les élèves du respect de la personne et de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'expérience des inégalités faite dès le plus jeune âge, l'expérience de comportements déplacés à caractère sexuel qui influent sur le climat scolaire des établissements, etc.

Le sujet invite à une réflexion qui concerne tous les personnels d'enseignement et d'éducation : instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, l'ensemble de la communauté éducative (déconstruction des préjugés, prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles, transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, etc.). Il élargit la réflexion au-delà de l'école (différences selon les sexes en matière de parcours et de réussite des jeunes, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons), avec pour conséquences des inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes, la mise en place d'une politique d'éducation des jeunes à l'égalité et de protection des élèves et des étudiants, les préjugés et représentations à caractère sexiste et sexuel qui se prolongent dans les espaces numériques (cybersexisme), la culture de l'égalité entre les sexes qui s'inscrit dans les spécificités des territoires (collectivités locales, monde de l'entreprise, secteur de la santé et du social, associations, etc.). Il interroge les missions du professeur documentaliste au titre des missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, mais aussi les siennes propres.

En conséquence, les possibilités d'entrer dans le sujet sont multiples. Il appartenait au candidat d'opérer des choix pour formuler sa problématique puis de construire sa réponse en cohérence avec ses choix.

2. Définir les termes du sujet

« Égalité entre les filles et les garçons » :

Les moyens sont nombreux pour contribuer à développer une culture de l'égalité entre les filles et les garçons. Cette « égalité filles garçons » est vécue en classe, dans l'établissement scolaire et au-delà. Aussi est-il essentiel de penser la globalité et la complémentarité des situations pédagogiques et éducatives sur lesquelles s'appuyer. Cette réflexion, qui implique l'ensemble de la communauté éducative, est à mener de manière concertée, à l'échelle de l'EPLE. Elle engage chaque acteur de l'établissement, selon ses qualifications et dans le respect des valeurs républicaines portées à l'école. Elle mobilise les instances de l'établissement, les outils et les actions de sensibilisation et de formation dédiées, dans et hors temps d'enseignement, selon une approche qui engage l'ensemble des matières enseignées et activités vécues. Cela suppose de construire des projets concertés entre les acteurs de la communauté éducative et, au-delà, avec les familles et les partenaires de l'établissement scolaire. Le candidat pouvait utilement s'appuyer sur le domaine du socle « Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres », ainsi que sur les parcours, notamment les parcours Citoyen (transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques), Avenir (accompagnement au choix d'orientation comme instrument de l'égalité filles garçons) et Santé (compétences psychosociales).

« Culture » :

Il existe de nombreuses définitions scientifiques de la « culture », que l'on questionne ce terme pour sa dimension linguistique, sociologique, anthropologique ou qu'il soit compris comme un système de valeurs globales ou d'influences structurelles sur un individu. Dans le contexte des valeurs républicaines portées par l'École, nous retiendrons une double caractérisation de la culture : l'ensemble des connaissances et compétences individuelles et une dimension universaliste et unitaire. La « culture », reportée à l'égalité entre les filles et les garçons, relève autant de ce qu'elle contient que des usages qui en découlent, mis au service du développement de la personne dans le respect de l'idéal républicain. En accord avec le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, cette culture de l'égalité entre les filles et les garçons contribue à donner « *aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution* ».

« Développer » :

Il convient, pour le candidat, de souligner que la compréhension et le respect de l'égalité entre les filles et les garçons est un acquis qui se construit et de montrer comment l'école peut contribuer à cette construction : par la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et du respect de la différence, ce qui suppose de l'enseignant qu'il puisse prendre en compte les représentations des élèves, parfois très éloignées des attendus de l'école, et de leur diversité dans la construction de son projet pédagogique pour remplir sa mission éducative auprès de tous les élèves ; en pensant la complémentarité des situations dans lesquelles l'élève va pouvoir développer sa propre culture de l'égalité entre les filles et les garçons, ce qui implique de penser la continuité du parcours de formation de l'élève et, en parallèle, le travail au sein d'un collectif et les missions du professeur documentaliste au sein de ce collectif ; en dépassant le cadre de l'école pour montrer que le développement de cette culture de l'égalité entre les filles et les garçons est à envisager aussi en dehors de celle-ci, dans la famille et dans les structures mises à disposition par les collectivités territoriales (municipalités et départements).

« **Développer la culture de l'égalité filles garçons** » suppose donc de travailler des compétences multiples de l'ordre de l'empathie, de la compréhension ou du jugement.

3. *Exploitation du dossier documentaire (cf ci-dessous : tableau n°4 : catégorisation des documents)*

Trois types de documents : recension (1, 4, 6, 8, 11), réglementaire (3, 5, 9, 10, 14), retour d'expérience (2, 7, 12, 13).

Les documents sont riches et offrent souvent plusieurs entrées. Le candidat, selon sa problématique, opère un choix dans la façon dont il mobilisera le document et dont il établira les liens entre les documents.

4. *Les apports personnels dans cette épreuve*

Dans la note de synthèse, un apport personnel n'est attendu que dans l'introduction, notamment pour contextualiser le sujet, ou bien encore dans la conclusion. En revanche, le développement ne doit comporter aucun apport personnel en termes de contenus. Un apport personnel est évidemment attendu dans la partie projet ou, ici, « plan d'actions ».

À titre d'exemples, dans l'introduction ou la conclusion de la note de synthèse, les candidats pouvaient évoquer l'actualité du sujet, définir les enjeux de l'égalité entre les filles et les garçons, se positionner comme professeurs pouvant enseigner et évaluer les compétences liées au développement d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons. Une approche transversale et collective était possible en s'appuyant sur des exemples, sur les missions du professeur documentaliste en termes de constitution du fonds documentaire. Le travail avec des partenaires extérieurs à l'établissement ou le lien avec l'école élémentaire et l'enseignement supérieur pouvaient être évoqués dans une perspective de *continuum* du parcours de l'élève, ou encore en faisant référence aux parcours éducatifs (Citoyen, PEAC, Santé, Avenir). Les notions info-documentaires mobilisables étaient notamment : Discours / Donnée informationnelle / Éthique de l'information / Message / Médias sociaux / Médiatisation / Type d'information.

5. Organisation de la synthèse

L'apport du candidat et son travail s'évaluent au travers de l'organisation des idées extraites des documents, de la capacité à les exploiter sans les paraphraser et sans trahir la pensée de l'auteur et à les mettre en relation les uns avec les autres.

Tableau n°4 : caractérisation des documents

Numéro	Nature du document	Notions clés
1	Recension	Questionnement sur la place des stéréotypes implicites et explicites de sexe à l'école et dans la pratique professionnelle enseignante, et de leur influence dans la sociabilisation des élèves. L'auteure pose la nécessité de former les personnels à l'égalité filles/garçons pour contribuer à la formation d'individus libres et égaux. Texte construit en intégrant des discours ou des mises en activités, par les enseignants, qui reproduisent, involontairement, des préjugés ou des représentations genrées chez les élèves.
2	Retour d'expérience	Compte-rendu d'une séquence pédagogique en partenariat avec une association pour lutter contre le sexisme et le harcèlement. L'intérêt de ce document porte sur l'ouverture à des partenariats extérieurs, aux modalités de mise en œuvre pédagogique (interdisciplinarité) et au support de médiatisation choisi pour la restitution du travail des élèves (exposition de livres).
3	Réglementaire (données contextuelles)	Données statistiques qui résultent d'une enquête fictive sur l'égalité filles-garçons dans la Cité scolaire X : données établissements (répartition filles garçons), enseignement (maîtrise des fondamentaux, réussite aux examens), orientation, vie scolaire (bien-être, insultes sexistes), CDI (fréquentation, emprunts, motivation de la venue des élèves, représentation du CDI chez les élèves). Voir en particulier le profil à l'avantage de la Cité scolaire et, pour la partie qui concerne le CDI, les préjugés sur les livres et les comportements supposés des filles et des garçons.
4	Recension	Questionnement sur les pratiques socionumériques du point de vue de la socialisation adolescente au genre et à la sexualité. L'auteure met en contexte la socialisation adolescente contemporaine, sous l'angle du genre et de la sexualité, puis à l'aune des pratiques de sociabilité médiatisée. Ces éléments posés (a reproduction de discours hétéronormés au sein de la famille et à l'École) elle envisage les modalités dont la socialisation adolescente au genre et à la sexualité rencontre les pratiques de sociabilité médiatisée comme composantes de nouvelles identités juvéniles. Les réseaux socionumériques deviennent le lieu d'enjeux forts en termes de construction de l'identité des adolescents, entre conformisme et identité numérique propre. Des « expressions de soi » qui diffèrent selon le genre, la présence numérique des filles étant plus complexe et plus risquée (critiques, insultes), alors que chaque « groupe », fille ou garçon, revendique son appartenance à un sexe. Focale sur deux pratiques juvéniles en lignes : le « sexting » et les « vidéocasts ».
5	Réglementaire	Extraits des programmes de l'enseignement secondaire dans lesquels il est fait mention de l'égalité filles-garçons. Ce document montre que la question de l'égalité entre les filles et les garçons est présente de manière explicite et implicite dans l'ensemble des programmes.
6	Recension	Lecture critique des textes produits par l'Éducation nationale sur la question de l'égalité entre les filles et les garçons. Au-delà de la lutte contre les stéréotypes sexués envisagée par l'École, base de la pratique professionnelle enseignante, un complément est à trouver dans la déconstruction des processus de domination pour aborder et pleinement mettre en œuvre cette égalité par ailleurs revendiquée par l'institution.
7	Retour d'expérience	Compte rendu d'une enquête réalisée par deux lycéennes de la Brigade Égalité Filles/Garçons sur la répartition de la prise de paroles par les élèves en classe. Il apparaît que les garçons bénéficient d'un temps de parole plus étendu que les filles et que les modalités de cette prise de parole sont différentes (plus spontanée et avec une voix plus forte chez les garçons).
8	Recension	Approche historique des concepts associés à l'égalité filles/garçons (mixité, genre, etc.) et de la manière dont l'École s'en est saisie pour apporter une réponse à cet enjeu. En question, la catégorisation sous-jacente des élèves selon les terminologies employées (égalité filles-garçons, genre, etc.) et les limites conceptuelles que cela impose dans le monde éducatif pour parvenir à l'objectif visé.

9	Réglementaire	Préambule de la Convention, dans laquelle il est notamment mentionné les cinq axes d'intervention : - piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiantes et étudiants ; - former l'ensemble des personnels à l'égalité ; - transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ; - lutter contre les violences sexistes et sexuelles ; - s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.
10	Réglementaire (données contextuelles)	Prolongement des données statistiques qui résultent d'une enquête fictive sur l'égalité filles-garçons dans la Cité scolaire X. Cette partie concerne la vie scolaire avec, notamment : des éléments sur les insultes sexistes et le sentiment d'insécurité perçus par les filles ; la faiblesse du nombre d'incidents relevé.
11	Recension	Place de l'image dans la circulation des stéréotypes de sexe et propositions pédagogiques pour faire de l'éducation à l'image, comme média, un moyen de déconstruire les représentations pour contribuer à former l'égalité entre les filles et les garçons. L'auteure, à partir d'exemples tirés de sa propre pratique, invite les enseignants à questionner, avec les élèves, les images comme support médiatique de diffusion des représentations.
12	Retour d'expérience	Compte rendu sommaire de visite par des lycéens d'une exposition sur la place des femmes guyanaises. L'intérêt de ce document porte sur la médiatisation (exposition muséale) et la perception de la compréhension des marques de l'égalité hommes femmes dans l'espace public (nom de rues).
13	Retour d'expérience	Règlement du concours Zéro Cliché pour l'égalité filles-garçons. Lien avec l'EMI dans la production « d'un média d'information pouvant comprendre texte, image, son, dans le format de leur choix : article, dessin de presse ou caricature, affiche ou poster, émission ou reportage audio/vidéo, contenu numérique et interactif (blogs, réseaux sociaux, « story », jeux vidéo, etc.) » L'intérêt du document porte sur la nature du média d'information envisagé pour la restitution du travail et sur le concours comme modalité pédagogique de mise en activités des élèves.
14	Réglementaire	Données statistiques : impact de la crise sanitaire, égalité professionnelle, orientation professionnelle, violences sexistes, situation des femmes dans le monde, etc. Voir notamment les écarts de rémunération, la parité, l'orientation professionnelle et les violences sexistes.

Source : jury, 2023

6. Exemple d'utilisation des documents de contextualisation pour la partie 2

En examinant les termes du sujet de façon très précise, il est possible d'en tracer les contours. Dans tous les cas, le candidat doit traiter « le sujet, tout le sujet et rien que le sujet ».

« Le volet de votre politique documentaire » suggère un choix à effectuer et à argumenter par le candidat dans la sélection de l'axe du projet de politique documentaire qu'il développera dans cette seconde partie de l'épreuve, ce qui n'exclut pas de faire référence aux autres volets dans une approche systémique.

« Contribuer » requiert, de la part du candidat, qu'il inscrive son action dans le cadre plus large de celle de l'équipe de l'établissement dans lequel il est en poste.

« Pour les lycéens » suppose que l'hétérogénéité du public dans le lycée X (lycée général et technologique ET lycée professionnel) soit prise en compte par le candidat dans les actions proposées et les modalités pédagogiques adaptées.

« Développement d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons » demande au candidat d'établir un lien entre le travail du CESC, dont il peut être membre, et le diagnostic en cours au niveau de l'établissement. Il doit tenir compte de l'ensemble des apports de ce diagnostic, au-delà du seul CDI. C'est à lui, en fonction de l'axe de la politique documentaire choisi, de justifier les actions, dans une temporalité.

Les axes de la politique documentaire mobilisables

En fonction de la problématique dégagée par le candidat lors de la lecture du dossier documentaire, plusieurs choix s'offrent à lui quant à l'axe à développer : la politique d'acquisition des ressources documentaires ; la politique d'accès à l'environnement informationnel ; la politique de formation à la culture informationnelle ; la politique de communication.

Données statistiques mobilisables (documents 3 et 10)

→ Eléments généraux (document 3)

625 élèves, ce qui suppose un lycée aux effectifs modestes, dont la majorité des élèves sont des filles (349/176). Au niveau des enseignements, tout au long de leur cursus, les résultats des élèves sont au-dessus des moyennes nationales. Au niveau de l'orientation des élèves, les statistiques laissent supposer qu'une grande partie des élèves effectue l'ensemble de leur scolarité dans la cité scolaire. Par ailleurs, comme au niveau national, on peut constater une importance du genre dans l'orientation professionnelle des lycéens dans l'enseignement supérieur.

→ Climat scolaire (document 10) : décrochage au niveau du bien-être des filles entre le collège et le lycée (- 4,6%) ; sentiment d'insécurité marqué chez les filles par rapport aux indices nationaux (- 4,8% dans le bus scolaire et - 3,3% dans le lycée) ; les lycéennes sont victimes d'insultes sexistes (+5,3% par rapport à l'indice national).

→ Au niveau du CDI :

Une partie des lycéens n'est jamais venu au CDI, particulièrement les élèves du lycée professionnel (29% des filles et 43% des garçons). Cet élément est à considérer pour la mise en œuvre du plan d'action si le professeur documentaliste souhaite pouvoir toucher tous les élèves.

On note un écart important dans le nombre d'emprunts de livres entre le lycée général et technologique et le lycée professionnel avec une différence significative pour ce dernier entre les filles et les garçons (2,5/1,4)

La motivation de la venue des élèves au CDI laisse apparaître des pratiques « genrées » entre lecture pour les filles (55%/46% au lycée général et 31%/17% au lycée professionnel) et utilisation des ordinateurs pour les garçons (44%/67% et 34%/71%).

7. Pistes pour un plan d'action

→ La politique d'acquisition des ressources documentaires

Le professeur documentaliste peut envisager d'agir au niveau de la politique d'acquisitions en considérant les éléments statistiques dont il dispose et les représentations des élèves. En l'occurrence, une réflexion peut être menée tant sur l'acquisition de livres susceptibles d'intéresser les garçons que sur des ouvrages qui contribuent à rabattre les stéréotypes de genre (sur l'orientation professionnelle par exemple). Cet objectif doit pouvoir être mené en concertation avec, par exemple, les professeurs de Lettres et le PsyEN, quelles que soient les modalités d'intervention envisagées, mais aussi les élèves, qu'il peut être pertinent d'intéresser au choix des acquisitions.

→ La politique de formation à la culture informationnelle

Il est intéressant de questionner la relation entre les insultes sexistes dont sont davantage victimes les filles dans le contexte de cette cité scolaire (document 10) avec les usages des médias sociaux (document 4), pour envisager l'apport du professeur documentaliste. Cela peut faire par exemple l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de l'enseignement de SNT, pour lequel une séquence en co-animation peut être élaborée pour le thème des « Réseaux sociaux », entre « cyberviolences » et sociabilisation adolescente, en introduisant les compétences psychosociales (compétences communicationnelles et relationnelles).

Un travail similaire peut être mené au lycée professionnel en prenant appui sur les programmes de Français et d'EMC par exemple.

De manière générale, le jury considère qu'une épreuve disciplinaire appliquée réussie combine une maîtrise méthodologique avec une réflexion basée sur des connaissances et un argumentaire travaillé.

Partie 3 : Les épreuves d'admission

1. Remarques générales sur les attendus des deux épreuves

Le jury attend du candidat un véritable positionnement professionnel. Il est rappelé que les épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement. Le candidat doit donc faire la démonstration de sa capacité à assumer immédiatement les missions d'un professeur. Ces épreuves sont également des situations de communication exigeantes : la voix, la posture, la gestion du stress, l'usage des technologies mises à disposition participent de l'évaluation.

Les qualités attendues sont celles d'un fonctionnaire de l'État de catégorie A, d'un personnel de l'Éducation nationale porteur de valeurs, conscient des implications de son engagement, et celles d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation disposant d'une véritable culture de l'information, des médias et des documents. La bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative est un élément déterminant pour l'admission.

Le jury accueille les candidats avec bienveillance ce qui, bien évidemment, n'exclut pas un questionnement exigeant et des attentes élevées au regard des enjeux d'un tel concours.

2. L'épreuve 1 d'admission : la leçon

2.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum), Coefficient 5

L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste, pour le candidat, à élaborer une séance pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires. À partir d'un sujet tiré des programmes et instructions de l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique et éducative et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Pour le second volet, le candidat élabore une courte bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et les documents complémentaires qu'il juge utiles et effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix tirés du corpus. Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

Les membres du jury apprécient que les candidats structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la réflexion et une conclusion.

2.2. Remarques générales sur l'épreuve de leçon

Le candidat doit toujours envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste en s'appuyant sur les textes ayant force réglementaire (circulaire de missions de mars 2017, référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013, etc.).

L'appui sur la connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séances pédagogiques est indispensable. Le candidat doit maîtriser les circuits qui lui permettent d'accéder à l'information nécessaire (programmes disciplinaires, etc.) et avoir acquis une capacité d'analyse des textes au regard des missions du professeur documentaliste. Le prisme de l'élève est indispensable à la réussite de cette épreuve. En outre, la leçon place le professeur documentaliste en lien avec d'autres enseignants dont il est nécessaire de prendre en compte les apports pédagogiques.

Les candidats doivent veiller à ne pas se positionner uniquement comme détenteurs de connaissances manipulatoires en matière numérique et rester attentifs à les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication auxquels ils forment – ce qui constitue leur expertise -, et à ceux du domaine de la lecture (offre éditoriale, genres fictionnels, sur tous supports). Enfin, des connaissances sont nécessaires dans le domaine des médias de masse, particulièrement de la presse et du monde de l'édition (offres, évolutions).

Dans l'entretien qui suit l'exposé, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques. La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (parcours Avenir, Citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion.

Il est aussi souhaitable que le candidat appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis-à-vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain, en tenant compte des conditions de faisabilité et de la réalité des situations exposées.

2.3. Modalités pratiques

Le candidat est convoqué une demi-heure avant l'entrée en salle de préparation pour un temps d'accueil et d'échange visant à préciser les modalités pratiques et techniques de l'épreuve.

Le directeur prête une attention toute particulière au respect des dispositions notifiées par un médecin dont peuvent bénéficier les candidats en situation de handicap (tiers-temps, aménagements divers, etc.).

2.3.1. Temps de préparation : environnement du candidat

La salle de préparation



Le poste du candidat

Votre poste de travail est désinfecté avant votre entrée dans la salle et à votre sortie.



← Casque audio
← souris

Logiciels et outils à disposition



- Word
- Powerpoint
- Excel
- Suite libre office
- Outil de capture d'écran
- Freemind

- Mozilla Firefox (unique navigateur) pas de plugin-addons.

- BCDi
- Le portail E-sidoc
- Zotéro Bib

- VLC
- Acrobat reader

Chaque candidat dispose d'un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet aussi bien pour la préparation que pour l'épreuve elle-même. Techniquement, il s'agit d'une architecture de réseau local qui permet aux candidats de disposer d'un poste de travail individuel. L'accès à Internet est assuré par une liaison à haut débit et sans filtre.

Toute ressource proposée au jury lors de l'épreuve doit lui être accessible. En conséquence, aucune ressource ne doit être sécurisée ou fermée (ressources issues de boîtes de messagerie fermées, drive / espaces de stockage en ligne fermés, pages privées, etc.). Le jury constate que certains candidats téléchargent des ressources préalablement organisées afin de les réadapter : cette démarche n'est pas proscrite mais il relève que ces ressources ne répondent qu'imparfaitement aux sujets, ce qui peut pénaliser le candidat. Le téléphone portable n'est pas autorisé lors du temps de préparation et d'audition. Les candidats ne disposent d'aucune possibilité d'impression.

En cas de problème rencontré sur l'une des configurations informatiques proposées par le jury, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne répond en aucun cas à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats.

L'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles sous la responsabilité du jury.

2.3.2. Le temps d'interrogation

Exemple de salle d'interrogation



Lors des interrogations, chacune des commissions dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne à l'usage du candidat. Il est configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de vidéo projection.

Pendant la préparation, les membres du jury ont accès à la fois à l'historique de navigation du candidat et aux documents produits par celui-ci. Lors de l'échange, des questions pourront porter sur la stratégie de recherche, le choix des plateformes, des ressources et des outils, dans un contexte pédagogique.

Durant l'exposé, le candidat déroule son propos sans être interrompu par le jury. Au cours de l'entretien, le jury ne corrige pas les éventuelles erreurs du candidat.

Il est attendu des candidats qu'ils s'inscrivent dans un esprit de dialogue et de compréhension qui permettra un véritable échange professionnel avec les membres de la commission. Cela leur permet par exemple de signaler une question non ou mal comprise et de la reformuler. En outre, les questions ouvertes appellent plusieurs réponses possibles. Le jury cherche avant tout à évaluer la capacité du candidat à construire une démarche dans une situation donnée et à se projeter dans le métier qu'il s'apprête à exercer. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales qui sollicitent une réflexion à partir des connaissances et des questions qui demandent une réponse précise (définition, développement de sigle, etc.). Il paraît judicieux d'éviter les affirmations ou les prises de position péremptoires non argumentées et sans fondements.

2.4. Attendus, remarques et conseils aux candidats

2.4.1. Remarques générales

Les leçons doivent être pertinentes, claires et cohérentes. Cette épreuve orale vise à analyser un contexte pédagogique et à proposer en retour des documents en adéquation avec la situation proposée et la problématique retenue par le candidat. Il convient de tenir compte des contraintes d'établissement (humaines, financières, scolaires, organisationnelles, etc.). Le candidat doit s'appuyer sur des cadres de référence institutionnels pour déterminer des objectifs d'apprentissage, identifier des notions et des compétences info-documentaires.

Le jury attend du candidat qu'il sache justifier ses choix. Il apprécie une méthodologie solide sur laquelle s'appuient les candidats (rappel du sujet, démarche de recherche et annonce de la séance, numérotation des diapositives, etc.) et remarque que ces derniers, dans leur ensemble, se réfèrent aux programmes lors de leur proposition de séances. En revanche, il est regrettable que nombreux candidats omettent d'inclure une problématique personnellement réfléchie, un plan détaillé de leur présentation à venir et une analyse fine du sujet.

Le jury indique aux candidats que l'analyse littérale du sujet est nécessaire mais qu'elle ne suffit pas. S'il convient de définir les notions qui sont au cœur de la leçon, il est regrettable que certains candidats ne traitent pas des apprentissages qui font le cœur de la séance pédagogique. Les candidats qui font des propositions didactiques en cohérence avec la situation présentée dans le sujet et avec des compétences extraites de référentiels existants ont été valorisés. Le jury relève en revanche que certains candidats, malgré une présentation exhaustive du sujet, ne prennent pas en considération la production finale demandée aux élèves. Enfin, il relève qu'il est nécessaire de situer la leçon dans une progression.

Dans l'entretien consécutif à la leçon, le candidat doit approfondir les potentialités du sujet, justifier ses choix pédagogiques, les analyser, voire les remettre en cause. Le jury constate que les normes bibliographiques et leur fonction sont peu maîtrisées, que le circuit éditorial de la littérature scientifique est méconnu (alors même que la référence à l'information scientifique est systématiquement convoquée quand il s'agit d'esprit critique), tout comme la dimension économique des médias et de l'information. Enfin, le candidat se gardera de considérer le rôle des élèves comme systématiquement passif et évitera de juger hâtivement leurs usages médiatiques et informationnels.

2.4.2. Pendant les deux heures de préparation

La nouvelle maquette de l'épreuve impose la préparation d'une séance pédagogique et/ou éducative et non plus celle d'une séquence. Cela implique que la plus grande partie du temps de l'exposé se focalise sur une séance. Bien que la séance proposée par le candidat puisse s'inscrire dans une « séquence », cette dernière doit rester en arrière-plan.

Il est recommandé de lire en priorité le ou les textes officiels mentionnés dans le sujet et de ne pas commencer à travailler la séance avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs et les intentions pédagogiques. Les autres sources essentielles sont celles fournies par l'Éducation nationale pour l'accompagnement des enseignants, mais aussi les sources professionnelles et scientifiques.

Le candidat produit ou récupère une notice documentaire (BCDI), en indiquant clairement la modalité de récupération et le travail de réécriture et d'amélioration opéré. Le jury observe que le traitement documentaire est souvent négligé, incomplet, voire non fait à l'issue des deux heures de préparation.

Le jury regrette que le corpus présenté soit fréquemment éloigné de la problématique, du sujet et du public concerné. Il est rappelé que le candidat doit clairement indiquer le public destinataire pour chaque document sélectionné.

2.4.3. L'exposé de l'épreuve 1

Pour appuyer un propos structuré et organisé, le candidat doit choisir son mode de présentation (document texte, diaporama, etc.). Il peut utiliser des grilles préétablies ou s'appuyer sur des séances existantes mais il doit avoir conscience que ce qui est prioritairement évalué est sa capacité à adapter ces éléments préexistants à la situation proposée dans l'intitulé du sujet. L'expérience montre que les présentations « pré-façonnées » sont souvent un handicap lors de l'oral, car elles enferment le candidat dans une logique parfois peu pertinente. De plus, le jury appelle l'attention des candidats sur le niveau et le registre de langue qu'il adopte.

Introduction

Le candidat doit reformuler le sujet en montrant qu'il prend en compte tous les éléments-clés. Il doit montrer au travers de sa problématique qu'il a saisi l'enjeu particulier du sujet et la place du professeur documentaliste dans la situation pédagogique qui lui est soumise.

Des imprécisions, voire des confusions importantes, sont parfois observées sur des notions ou concepts info-documentaires de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille, droit à et droit de l'image, médiation, source, etc. Le candidat a avantage à présenter sa réflexion en s'appuyant sur une problématique. Il présente ensuite le plan de son exposé qui intègre tous les éléments demandés dans la consigne de l'épreuve.

Les modalités d'ouverture des accès conduisent le jury à porter un regard plus attentif à la démarche de recherche d'information et d'utilisation des ressources, notamment à partir de l'historique de navigation de recherche. Il est donc apprécié que le candidat présente également sa stratégie de façon succincte.

Dans l'ensemble, les candidats font preuve de bonnes connaissances des réformes, de l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, des référentiels, etc. mais disposent de connaissances plus limitées sur les questions de culture et de techniques en information–documentation. Malgré la bonne maîtrise générale de l'épreuve, la culture des sources, la typologie de l'information, la caractérisation des natures de ressources, les outils de traitement de l'information sont encore trop faiblement maîtrisés. Les critères d'expertise et de pertinence de l'information ne sont pas toujours assurés.

Partie sur la scénarisation de la situation proposée

Quelques points clés sont indispensables à la réussite de l'épreuve :

- la séance est contextualisée de façon cohérente au regard des établissements, niveaux, programmes et dispositifs indiqués dans le sujet ou pouvant s'y rattacher ;
- l'activité proposée peut conduire à associer d'autres partenaires dans l'établissement (CPE, autres professeurs, personnel médico-social, associations, etc.) et en dehors de celui-ci ;
- selon les sujets, le professeur documentaliste est amené à travailler seul lors d'une séance, en co-animation ou en co-intervention : le candidat doit proposer une situation pédagogique qui tienne compte de ces conditions particulières ;
- les compétences travaillées avec les élèves sont de nature disciplinaire, info-documentaire et transversale ;
- l'intérêt de la tâche ou des tâches proposées aux élèves doit être précisé, comme celui des productions intermédiaires ou finales si le sujet s'y prête ;

- les activités proposées permettent d’engager une différenciation pédagogique qui doit être explicite ;
- les évaluations prévues sont à adapter aux objectifs et/ou aux compétences énoncés au début de la présentation, tout comme les modalités pratiques envisagées (fiches élèves, scénario d’accompagnement, outil spécifique, etc.) ;
- la connaissance des grandes notions liées aux SIC est attendue et notamment celles liées au droit de la propriété intellectuelle ou de la vie privée, etc. ;
- lorsqu’un outil est choisi, il est essentiel d’expliquer la pertinence du choix au regard de l’action visée ;
- le jury apprécie que le candidat fasse preuve de créativité et d’originalité, voire d’audace, et qu’il envisage des prolongements cohérents au-delà du sujet initial ; selon les situations, la séance peut ne pas se dérouler au CDI (salle informatique, salle de classe, espaces extérieurs à l’établissement, etc.).

Le corpus et la bibliographie

Les candidats veillent à établir leur corpus ou leur bibliographie en fonction d’une démarche rigoureuse et documentaire. Le nombre de documents retenus peut difficilement excéder cinq. La justification relative au choix des documents du corpus doit apparaître clairement puisqu’elle est l’indice permettant d’apprécier si le candidat a analysé les besoins des élèves et a su s’y adapter.

Le jury met à disposition une déclinaison simplifiée du logiciel de gestion bibliographique Zotero (accessible à l’adresse <https://zbib.org/>) : les candidats sont libres de l’utiliser ou non.

Les candidats doivent pouvoir démontrer et justifier de l’intérêt de la normalisation dans les activités documentaires.

Le traitement documentaire

Les deux documents retenus pour le traitement documentaire doivent être choisis pour leur intérêt à figurer dans la base documentaire de l’établissement. Il est rappelé que la gestion (intellectuelle et technique) d’une base documentaire est un élément important de la pratique du professeur documentaliste.

Outre un minimum de connaissances nécessaires, il est important que le candidat démontre sa compréhension des enjeux intellectuels du traitement documentaire ainsi que l’intérêt qu’il revêt pour les usagers. C’est par exemple le cas du champ *descripteurs* qui implique que soit faite la différence entre *descripteurs* et *mots clés* et que soit connu le thésaurus à la base de l’indexation. C’est le cas également du champ *résumé*, souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Il convient aussi d’éviter les résumés présentés sous la forme d’une unique phrase générique ne permettant pas à un usager potentiel d’établir un choix de sélection.

Le jury attend également du candidat des connaissances sur le traitement documentaire, la connaissance des métadonnées, le référencement, et, plus largement, la gestion de l’information en lien avec le projet et les intentions pédagogiques envisagées. On note de nombreuses approximations de termes info-documentaires : index, classement, champ, condensation, indexation, etc.

Si une notice n’a pas été produite par le candidat, ou si elle est manquante, le jury se réserve le droit de la lui faire produire pendant l’entretien.

2.4.4. L’entretien de l’épreuve 1

L’entretien porte essentiellement sur le caractère réaliste de la séance, les compétences informationnelles visées, l’évaluation envisagée, la prise en compte des acquis ou des prérequis des élèves, etc. Les membres du jury reviennent sur les choix et les stratégies de recherche d’information à partir des traces de l’historique de

navigation. Le candidat doit être en mesure de justifier et d'expliquer la provenance de chaque document ou ressource qu'il propose.

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat. La connaissance de sources d'informations en phase avec le sujet et le métier sera appréciée. Les candidats ne doivent pas oublier que les travaux des auteurs en SIC (ou plus largement en SHS) travaillés à l'occasion des épreuves écrites, peuvent être à nouveau convoqués. Les candidats sont susceptibles d'être interrogés à l'occasion de l'oral sur ces références.

Le jury constate que les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation du traitement documentaire, rendant visible un travail superficiel, voire inachevé. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées, mais aussi sur la pertinence des sources et des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves et à leurs capacités cognitives et d'apprentissage.

Les candidats doivent donc apprendre à se projeter dans leur futur métier et expliciter leur démarche, démontrer l'intérêt pédagogique des outils qu'ils convoquent au sein d'une séance pédagogique et leur pertinence en regard du public ciblé, réfléchir aux transferts de compétences et aux acquisitions pour les élèves. Ils doivent s'affirmer dans leur projection dans le métier de professeur documentaliste et dans les spécificités de ce dernier.

2.5. Quelques exemples

Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation et dans l'appropriation des attendus, les éléments colorisés renvoient aux invariants présents pour chaque sujet : Bleu : type d'établissement ; Vert : niveaux d'enseignement ; Rouge : dispositif ; Orange : type de production ; Violet : discipline(s) associées ; Marron : thème de recherche).

2.5.1 Exemple de sujet lycée d'enseignement général

Le professeur chargé de l'enseignement des **sciences numériques et technologie (SNT)** en **lycée général et technologique** vous propose de travailler avec **une classe de Seconde** sur **les influenceurs spécialisés en santé (nutrition)** dans le cadre de **la thématique « Les réseaux sociaux » (BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019)**. Ce projet donnera lieu à une publication de sensibilisation à destination des élèves du lycée. Vous concevez une séance sur l'analyse de **la fiabilité des contenus mis en ligne par ces influenceurs**.

Analyse du sujet

Cadre pédagogique : enseignement de sciences numériques et technologie (SNT) en classe de Seconde, dans le cadre de la thématique « Les réseaux sociaux ».

Analyser le BO:

Faire attention à bien adapter la proposition pédagogique au niveau des élèves et à proposer une séance adaptée au volume horaire de la SNT.

Prendre en considération la thématique générale, mais faire attention à la commande précise de la séance.

Faire attention à tous les éléments du sujet qui ont leur importance.

Termes du sujet

Le professeur chargé de l'enseignement des sciences numériques et technologie (SNT) vous propose : il s'agit d'une co-intervention dont il faudra préciser les modalités.

Influenceurs spécialisés en santé (nutrition) : pour aborder ce sujet, il est nécessaire de prendre en compte ce qu'est un influenceur, comment il tisse ses partenariats, comment il est encadré et l'impact des influenceurs sur les adolescents. Il faut noter ici qu'il s'agit d'influenceurs santé (nutrition).

La thématique « Les réseaux sociaux » : la place des réseaux sociaux doit être interrogée.

Vous « concevez » : expliciter l'expression à travers une séance pédagogique mettant en œuvre les compétences info-documentaires et de l'EMI.

Analyse de la fiabilité des contenus : il ne s'agit pas ici de recherches documentaires mais bien de donner des clefs d'accès aux élèves pour qu'ils soient en mesure d'évaluer la fiabilité des informations qu'ils trouvent.

Publication de sensibilisation : le candidat doit s'interroger sur la forme que peut prendre cette publication, les droits qui y sont associés et comment elle sera mise à disposition du plus grand nombre. Il s'agira ici d'un prolongement de la séance, mais Il ne s'agit pas d'une séance sur la recherche documentaire, ni même d'une séance sur la création d'une publication. Il s'agit bien d'une séance sur l'analyse de la fiabilité des contenus.

Notions : influenceurs santé, réseaux sociaux, sensibilisation

Notions info-documentaires : évaluation de l'information, *fact-checking*, sources, fiabilité, désinformation

Compétences info-documentaires principales : développer l'esprit critique, distinguer les sources d'information

Dans les programmes

Programme de sciences numériques et technologie (SNT) de la classe de Seconde (Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019) : « Les réseaux sociaux : impact sur les pratiques humaines : les réseaux sociaux peuvent être le support d'une cyberviolence [...] par la diffusion de fausses nouvelles, de dénonciations ou de calomnies. Des pratiques, des outils et des services permettent de se protéger, lutter et dénoncer de tels agissements. »

Le parcours santé de l'élève (Bulletin officiel n°5 du 4 février 2016) : « mettre en œuvre [...] dans chaque établissement des projets de prévention centrés sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire ».

Le parcours citoyen de l'élève (Bulletin officiel n°25 du 23 juin 2016) : « le développement de l'esprit critique, de la rigueur et de la recherche de vérité dans tous les champs du savoir » et « la compréhension des mécanismes du traitement et de la fabrication de l'information et de ses enjeux, politiques, économiques et sociétaux ».

SEQUENCE : Les réseaux sociaux jusque dans l'assiette : l'impact des influenceurs santé spécialisés dans la nutrition sur les comportements adolescents.

NB : bien qu'il s'agisse de présenter une seule séance, il est tout à fait possible de montrer dans quelle séquence elle s'inscrit.

Prérequis : avoir fait le parcours de rentrée PIX en début d'année pour évaluer le niveau et les besoins en matière de compétences numériques des élèves de la classe ; avoir introduit la thématique réseaux sociaux : les principaux repères historiques, les services de mises en relation, les principaux réseaux sociaux, les algorithmes de recommandation.

Séance 1 : Distinguer le vrai du faux : savoir analyser la fiabilité des contenus mis en ligne par les influenceurs santé

Séance 2 : Intervention de l'infirmière pour parler de l'adolescence et du comportement alimentaire ; recherche d'informations sur les différents influenceurs santé, leur modèle économique et les discours diffusés.

Séances 3 et 4 : Conception d'une publication de sensibilisation destinée aux élèves du lycée : journal numérique augmenté qui sera diffusé sur l'ENT de l'établissement et imprimé en format papier à destination de l'infirmerie.

Proposition pour la séance 1 :

Distinguer le vrai du faux : savoir analyser la fiabilité des contenus mis en ligne par les influenceurs santé

Localisation de la séance et matériel : salle informatique et écouteurs.

Durée de la séance : 1h30 (volume horaire hebdomadaire de SNT)

Éléments de préparation de la séance :

Le professeur documentaliste et le professeur de SNT ont préparé au préalable une grille type d'analyse des contenus comprenant : la présentation de l'influenceur, le fond, la forme, l'intention (vendre, convaincre, amuser, informer), le réseau utilisé, les sources d'information utilisées, l'efficacité de la vidéo, le placement de produits. Cette grille type sera mise à disposition sur un document collaboratif type DIGIPAD dont le lien sera accessible via l'ENT.

Six vidéos d'influenceurs auront été sélectionnées en amont et déposées dans l'espace de travail correspondant sur l'ENT, en veillant à varier les contenus et les degrés de fiabilité, afin que les élèves puissent aiguïser leur esprit critique. Un prolongement sur les ressources disponibles au CDI (articles de périodiques sur les influenceurs et ressources physiques, documentaires et fictions sur les adolescents et l'alimentation) sera proposé.

Accroche et lancement de la séance : 5'

Les professeurs présentent les objectifs de la séquence : réalisation d'une publication de sensibilisation à destination des élèves du lycée.

Le professeur de discipline apporte des éléments de contexte sur le thème choisi : sujet d'actualité avec un fort impact sur les adolescents et leur santé (en bien comme en mal), pouvant être l'objet de désinformation, en lien avec la thématique « Réseaux sociaux » du programme de SNT.

Le professeur documentaliste présente les objectifs de la séance : analyser la fiabilité des contenus mis en ligne par les influenceurs santé et présente les outils numériques qui seront utilisés (espace collaboratif de travail sur l'ENT).

Temps 1 : 15'

En groupe classe :

Tour de table : interroger les élèves sur leur pratique médiatique (prise de notes au tableau)

C'est quoi un influenceur ? Connaissent-ils des influenceurs ? À quoi sert, selon eux, un influenceur santé ?

Diffusion de la vidéo de TV5 Monde, disponible sur Lumni : <https://www.lumni.fr/video/influenceur-influenceuse>

Objectifs : faire émerger des interrogations sur les contenus proposés et la nécessité de s'interroger sur la fiabilité d'une information issue d'un réseau social. Emmener les élèves vers les éléments qu'ils retrouveront sur la grille d'évaluation qui leur sera diffusée au temps 2.

Temps 2 : 15'

Chaque binôme visionne une vidéo d'un influenceur et remplit la grille distribuée pour évaluer la fiabilité de la vidéo proposée (dans un souci d'efficacité et de regards croisés au temps 3, plusieurs binômes auront la même vidéo).

Objectifs : que les élèves mettent en place des stratégies de réflexion et de filtre. Les professeurs veilleront à rappeler aux élèves que les réflexes acquis leur seront utiles lors des recherches effectuées en séance 3.

Temps 3 : 30'

Restitution : chaque vidéo est présentée par les binômes concernés (5' par vidéo). Le professeur rappellera aux élèves que la vidéo doit être présentée en se référant à la grille proposée.

Objectifs : faire prendre conscience aux élèves que ce n'est pas le réseau social qui détermine la fiabilité ou non d'une information mais qu'un regard critique est nécessaire.

Temps 4. Évaluation (15')

Parcours PIX « Information et données ». Mener une recherche ou une veille d'information et tenter d'atteindre le niveau 4, pour savoir évaluer la fiabilité et la pertinence de diverses sources.

Conclusion : 5'

Inviter les élèves à poursuivre leur parcours PIX en autonomie.

Rappel des acquis et présentation de la séance 2.

Corpus et éléments de traitement documentaire

Bibliographie indicative

Ressources destinées à préparer la séance

"Repérage des connaissances, compétences ÉMI dans les nouveaux programmes du lycée (seconde et première)". *CLEMI* [En ligne], 04/02/2019. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur : https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/Formation/Entrees_EMI_dans_des_nouveaux_programmes_de_lycee_2nde_et_1e.pdf

GUIOL, Elsa. TEIL, Benjamin. BERLAND, Lucile. « Fake news sur ordonnance » Dans La Fabrique du mensonge. *Lumni* [En ligne], 07/12/2021. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur : <https://www.lumni.fr/video/fake-news-sur-ordonnance>

IRIU, Iris et RUSSIER, Elsie. "Influenceurs : comprendre les intentions derrière leurs publication". *CLEMI* [En ligne], Date de publication. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur : <https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/influenceurs-comprendre-les-intentions-derriere-leurs-publications.html>

SEDDA, Paola. BOTERO, Nataly. HERNÁNDEZ ORELLANA, Myriam. "Influenceurs et influenceuses santé : les récits et les savoirs du corps sur les réseaux sociaux". *Études de communication*, n° 58, 2022/1. p. 7-23. *CAIRN* [En ligne], 10/10/2022. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-etudes-de-communication-2022-1-page-7.htm>

Ressources destinées aux élèves

"Influenceur web". *Wikipédia* [En ligne]. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Influenceur_web

VINCENTI, Aurore. "Influenceur, influenceuse ". *TV5Monde* [En ligne], publié le 10/03/2019 et modifié le 09/02/2022. Durée : 1.45. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur : <https://www.lumni.fr/video/influenceur-influenceuse>

Traitement documentaire :

Document 1 :

GUIOL, Elsa. TEIL, Benjamin. BERLAND, Lucile. « Fake news sur ordonnance » Dans La Fabrique du mensonge. *Lumni* [En ligne], 07/12/2021. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur : <https://www.lumni.fr/video/fake-news-sur-ordonnance>

Résumé : la première partie de cette émission décrypte le succès du film *Hold-up*, de Pierre Barnérias, présenté comme un film documentaire par son réalisateur, et met en avant les voix qui se sont élevées contre les fausses-nouvelles diffusées par ce film. La deuxième partie se concentre sur Thierry Casanova, le « gourou du manger-cru » qui prône une alimentation à base de légumes crus, même pour les maladies les plus graves.

Descripteurs Motbis : influenceur (réseaux sociaux) ; *fake news* ; *fact checking* ; Covid-19.

Document 2 :

VINCENTI, Aurore. "Influenceur, influenceuse ". *TV5Monde* [En ligne], publié le 10/03/2019 et modifié le 09/02/2022. Durée : 1.45. Consulté le : 21/06/2023. Disponible sur : <https://www.lumni.fr/video/influenceur-influenceuse>

Résumé : D'où vient le mot influenceur ? Quel est son rôle ? Cette courte vidéo vous donnera des clefs de compréhension.

Descripteurs Motbis : influenceur (réseaux sociaux).

2.5.2 Exemple de sujet collège

La professeure de lettres classiques du **collège** vous sollicite pour la réalisation d'une exposition sur **la mythologie** avec des élèves latinistes de **5^{ème}**, dans **le cadre du programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4 (BOEN n°11 du 17 mars 2016)**. Vous concevez une séance visant, **au moyen de mots-clés, à sélectionner des œuvres d'art représentant des épisodes de la mythologie**.

Cadre pédagogique : il est nécessaire pour le candidat de consulter avec attention les textes officiels (voir le BO) mentionnés pour prélever les informations nécessaires au traitement du sujet. Ici, le projet se déroule en collège, en partenariat avec le professeur de lettres classiques dans le cadre du programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité.

Faire attention à bien adapter la proposition pédagogique au niveau des élèves. Prendre en considération la production finale, mais faire attention à la commande précise de la séance et à la place du professeur de lettres classiques.

Termes du sujet

« La professeure de lettres classiques du collège vous sollicite » : quelle va être sa place dans l'élaboration de la séance et sa participation pendant celle-ci ?

« pour la réalisation d'une exposition sur la mythologie » : production finale qui n'est pas à traiter mais qui doit toutefois être évoquée.

« avec des élèves latinistes de 5^{ème} » : élèves volontaires, une heure hebdomadaire dans leur emploi du temps.

« dans le cadre du programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4 » : compétences travaillées dans le cadre de cet enseignement : Acquérir des éléments de culture littéraire, historique et artistique ; Repérer l'influence des œuvres antiques ou de l'histoire ancienne dans des productions culturelles de différentes époques ; en tirer parti pour mieux comprendre ces productions culturelles.

« Vous concevez » : expliciter à travers une séance pédagogique mettant en œuvre les compétences info-documentaires et de l'EMI.

« au moyen de mots-clés » : comment faire passer la notion de mots-clés aux élèves ?

« à sélectionner des œuvres d'art représentant des épisodes de la mythologie » : tâche finale de la séance, sous quelle forme cette sélection va-t-elle se présenter ? Les élèves ont déjà étudié la mythologie en classe de 6^{ème} (cours d'histoire-géographie).

Il ne s'agit pas d'une séance sur la mise en place d'une exposition mais bien sur la démarche de recherche et de sélection d'œuvres d'art à partir de l'utilisation de mots-clés.

Notions : mots-clés ; moteur de recherche ; base de données.

Notions info-documentaires : mener une recherche et une veille d'information ; sélection et organisation de l'information pertinente et fiable ; évaluation de l'information ; source.

Compétences info-documentaires principales : savoir utiliser les mots-clés dans ses recherches.

Dans les programmes : Programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité au cycle ; Le parcours d'Education artistique et culturelle (BO n°28 du 9 juillet 2015) ; Socle commun de connaissances et de compétences et de culture : Domaine 2 : accès à l'information et à la documentation.

Proposition de séquence

Séance 1 : la recherche d'informations avec le catalogue ESIDOC ;

Séance 2 : tri et sélection des informations sur les œuvres d'art représentant des épisodes de la mythologie ;

Séance 3 : réalisation des affiches pour l'exposition.

Propositions pour la séance 1 : recherche d'informations avec le catalogue ESIDOC

Éléments de préparation de la séance : le professeur documentaliste et le professeur de lettres classiques sélectionnent en amont des sites Internet relatifs aux épisodes de la mythologie et le professeur-documentaliste les intègre à la base documentaire.

Temps 1 (15 minutes) : présentation rapide de la base de données ESIDOC et démonstration du fonctionnement du moteur de recherche ; distribution et lecture du document présentant les notions de bases de données, moteurs de recherche et mots-clés.

Temps 2 (30 minutes) : exercice de recherche d'informations sur le thème des épisodes de la mythologie à l'aide d'un questionnaire sur la notion d'information :

> Recherche collective des mots-clés

> Recherche individuelle des informations

Les élèves doivent préciser le type d'information sélectionnée et la fiabilité de celle-ci.

Conclusion de la séance (10 minutes) : correction collective. Les enseignants institutionnalisent la notion de mots-clés, de moteur de recherche et de fiabilité de l'information.

Évaluation

Évaluation formative sur la séance avec le questionnaire rempli par les élèves sur la notion d'information.

L'exposition réalisée en fin de séquence fera l'objet d'une évaluation sommative.

Bibliographie indicative

Ressources destinées à préparer la séance :

(BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019). Vous concevez une séance autour du traitement de l'information qui alimentera cette infographie.

Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée professionnel. Vous proposez à l'enseignante de lettres-langues d'une classe de Terminale de travailler sur la lecture d'un ouvrage et sur l'écriture collective dans le cadre du programme de français au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n°1 du 6 février 2020). Les élèves devront rendre compte de leur lecture en utilisant un outil d'écriture collaborative. Vous concevez une séance visant à l'éditorialisation des commentaires réalisés par les élèves.

3. L'épreuve 2 d'admission : l'entretien

Pour la deuxième année depuis la réforme du concours, a été organisée l'épreuve d'admission commune à tous les CAPES externes et au concours externe de conseillers principaux d'éducation. Elle vise à vérifier l'engagement du futur enseignant au sein d'un service public. L'épreuve repose sur la prise en compte du parcours spécifique de chaque candidat et sur la façon dont il en tire parti pour exposer ses motivations à devenir professeur et à exercer sa discipline dans le cadre réglementaire.

3.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve

Pour cette épreuve, les candidats ne disposent pas de temps de préparation. La question de la « motivation » interroge le parcours, quel qu'il soit, qui a conduit le candidat à se présenter au concours, mais aussi sa capacité à identifier les compétences acquises qui sont transférables pour mener à bien les missions d'un professeur et sa compréhension de la signification de l'engagement et de la posture qu'impliquant les responsabilités qui lui seront confiées.

Points forts des candidats auditionnés :

La plupart des candidats se sont préparés à cette épreuve. Ils ont, dans leur très grande majorité, utilisé un registre de langue adapté, su se montrer à l'écoute et respecté le cadre de l'épreuve.

Ce qui a pénalisé les candidats : Les propos qui, lors de l'exposé et/ou de l'échange, révèlent une compréhension incertaine de concepts clés (par exemple service public, neutralité/laïcité) et une difficulté à établir un lien entre une définition et son volet pratique ; De nombreux candidats éprouvent des difficultés à prendre du recul et à mobiliser des connaissances pour conduire une analyse qui leur permette de dépasser la simple description d'une situation observée ou d'une expérience vécue.

La première partie de l'épreuve :

Chaque commission dispose des fiches individuelles des candidats interrogés. Si elles ne sont pas évaluées, elles permettent aux membres du jury une première approche du parcours du candidat, des compétences qu'il a pu acquérir, de la manière dont son projet personnel s'est construit. Ces fiches sont également un support pour préparer le questionnement au cours de l'entretien.

Les présentations ont très majoritairement été préparées soigneusement par les candidats. Néanmoins, beaucoup n'ont pas utilisé pleinement les cinq minutes dont ils disposaient pour développer leurs motivations et les points saillants de leur parcours. Aucune pénalisation en termes de note n'a été appliquée lorsque l'intégralité du temps n'a pas été utilisée par les candidats, mais la durée consacrée aux questions a été allongée pour respecter les 15 minutes allouées à cette première partie de l'entretien. En n'utilisant pas les cinq minutes dont ils disposent, les candidats se privent de l'opportunité de valoriser leur parcours et leur capacité d'analyse des compétences acquises qui seront transférables dans leurs futures missions en tant que professeurs documentalistes.

Les candidats sont invités à identifier les éléments susceptibles d'éclairer le jury sur leur cheminement et leurs motivations. Des candidats ont fait montre de qualités de communication. Ils ont su choisir les axes qu'ils ont ensuite développés et transposer des compétences acquises au fil de leur parcours au service du métier de professeur.

Les candidats ne disposaient pas de support pour leur exposé, ce qui offrait l'occasion de démontrer des capacités de communication. En revanche, les exposés récités ont desservi les candidats. Sur le fond, l'explicitation des motivations n'a pas témoigné d'une réelle appréhension de la diversité des missions d'un professeur documentaliste et de la posture nécessaire.

Quels que soient leurs parcours, les candidats doivent faire la preuve de leur souhait de devenir professeur documentaliste. Les candidats ayant le mieux réussi cette partie de l'épreuve ont conjugué transmission de la motivation, enthousiasme, dynamisme, sincérité, écoute, langage corporel adapté, présentation d'expériences originales, référence à la hiérarchie, aux partenaires, au travail en équipe dans les situations présentées, etc. En revanche, les candidats en difficulté n'ont pas su exprimer clairement leurs motivations. Certains candidats ont malheureusement présenté leur parcours par un exposé appris par cœur, de façon chronologique, sans mise en perspective. D'autres, en reconversion professionnelle, n'ont pu établir de liens entre leur parcours précédent et leur volonté de devenir professeur documentaliste. D'autres candidats encore ne sont pas parvenus pas à extraire de leur parcours universitaire et de leurs expériences professionnelles les compétences transférables attendues chez un professeur documentaliste.

La seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie de l'épreuve a une durée de vingt minutes. Elle doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier et à transmettre les valeurs de la République, ainsi que les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire, neutralité et laïcité, lutte contre les discriminations). Il est attendu du candidat qu'il analyse et traite des situations professionnelles, qu'il en comprenne les enjeux, qu'il fasse preuve de réactivité en apportant une réponse adaptée et de bon sens, conforme aux exigences du service public, du cadre déontologique et éthique et des missions des professeurs et personnels d'éducation et qu'il mobilise des connaissances pour justifier ses choix, apporter une réponse argumentée qui dépasse la seule proposition d'actions immédiates, tout en s'appuyant sur le cadre réglementaire, déontologique et institutionnel.

Les mises en situation nécessitent de mobiliser des connaissances et de proposer des réponses pragmatiques adaptées en lien avec les acteurs d'un EPLE et de maîtriser un timing rapide (prise de connaissance de la situation, élaboration de la réponse, formulation et échanges). Le jury a apprécié que certains candidats aient contextualisé leur propos en faisant preuve d'une analyse approfondie de la situation proposée (lien avec l'actualité du système éducatif ou en lien avec les programmes scolaires). Les candidats qui ont réussi ont convoqué les principes et valeurs mis en jeu avec pertinence, pensé aux acteurs avec qui collaborer et aux instances à consulter. Ils ont fait preuve de discernement et de pragmatisme et ont été capables d'imaginer des solutions pertinentes, à court, moyen et long terme.

3.2. Bilan et conseils aux candidats

Comme l'an passé, les prestations des candidats ont été, dans l'ensemble, d'un niveau convenable, les résultats obtenus à cette épreuve étant, en moyenne, de 1,5 point, supérieurs à ceux obtenus à l'épreuve de leçon.

Le candidat doit être en mesure de se positionner en tant que cadre A de la fonction publique en responsabilité d'élèves. Au-delà des missions spécifiques du professeur documentaliste, les meilleures prestations sont celles qui ont abordé les questions et les mises en situation sous l'angle des missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, du statut de fonctionnaire ou en tant que membre d'une communauté éducative.

Les candidats doivent connaître les droits et devoirs du fonctionnaire même si le jury n'attend pas d'eux une connaissance précise et exhaustive du code de la fonction publique et du code de l'éducation. Ils doivent connaître le cadre administratif de travail du professeur (fonctionnement d'un EPLE, de ses instances, de sa structure du personnel, etc.) ainsi que les référentiels spécifiques, savoir ce qu'est un « projet d'établissement », etc. Ils doivent aussi avoir une perception réaliste de l'environnement professionnel dans lequel le futur professeur est appelé à exercer : chaîne hiérarchique, personnels composant la communauté éducative, et surtout une connaissance des élèves dans leur diversité, de leurs processus d'apprentissage, etc.

La durée de l'épreuve est courte et elle est rythmée par les différents temps que constituent la présentation, les mises en situation et les échanges. Comme pour toutes les épreuves, la clarté du propos, la qualité de l'expression sont des éléments pris en compte dans l'évaluation de la prestation. Certains candidats ont été fortement sanctionnés en raison de l'emploi d'un vocabulaire trop familier, voire incorrect, qui n'a pas sa place lorsqu'il s'agit de recruter de futurs enseignants : si la spontanéité de l'échange peut être jugée positivement, le candidat doit étayer toutes les positions qu'il entend défendre. En outre, le jury apprécie la précision du propos qui témoigne de qualités de communication, mais aussi de connaissances maîtrisées (distinction entre « punition » et « sanction »), l'utilisation à bon escient de connaissances disciplinaires. Il a, en revanche, lourdement sanctionné les propos, inadmissibles pour de futurs cadres A de la fonction publique, consistant à banaliser le geste d'un élève entrant en classe en faisant un salut nazi ou encore à nier la validité de toute démarche scientifique...

L'épreuve d'entretien est aussi un temps d'échange entre le candidat et les membres de la commission. Les questions ou suggestions des membres du jury se construisent aussi au regard des propos du candidat. Le jury est fondé à l'amener à réfléchir, analyser, approfondir, nuancer ses affirmations ou ses propositions. Être à l'écoute du jury peut permettre de rattraper une prestation mal engagée. D'une façon générale, les meilleures prestations sont celles durant lesquelles les candidats ont su établir un lien entre les expériences vécues et/ou observées et les missions et les droits et devoirs du professeur. Une analyse approfondie des situations observées ou vécues à l'occasion des stages et des échanges avec des professionnels de missions variées est un atout indéniable.

Les candidats en réussite ont su adopter une posture qui donne confiance dans leur capacité à prendre en charge la responsabilité d'élèves dès la rentrée scolaire 2023.

3.3. Des exemples de mises en situation soumises aux candidats

3.3.1. Les sujets de mise en situation numéro 1

Vous animez un atelier de recherche documentaire sur la question du genre avec des élèves de Seconde. Un élève refuse de participer au motif que « tout le monde sait qu'un garçon c'est un garçon et qu'une fille c'est une fille ».

Vous organisez une rencontre entre un journaliste et une classe de 3ème. Trois élèves s'en prennent à lui en alléguant que les journalistes manipulent les faits à mauvais escient.

Des parents d'élèves de votre collège vous reprochent de mettre à disposition de leurs enfants des mangas comportant des illustrations à caractère pornographique et violent.

Lors de l'enregistrement d'une émission avec les élèves de l'atelier webradio de votre lycée, l'un d'eux vante les vertus d'un influenceur récemment condamné par la justice.

Vous organisez une rencontre entre un journaliste et une classe de terminale baccalauréat professionnel. Ce dernier se moque ouvertement du métier d'enseignant et tente de rallier les élèves à son propos.

Dans le carnet de correspondance d'un collégien, ses parents vous reprochent qu'un podcast consacré à la protection de l'environnement, que vous avez réalisé avec sa classe, incite à tenir un discours anti chasse.

Vous organisez pour une classe de 2^{nde}, un rallye culturel sur le patrimoine de la ville, qui passera par quelques lieux de culte. Plusieurs parents refusent que leurs enfants participent à cette sortie scolaire, au nom du principe de laïcité.

À l'occasion d'un projet culturel, vous souhaitez faire intervenir une compagnie théâtrale non agréée par l'Education nationale dans votre collège. Votre chef d'établissement émet des réserves quant à votre proposition de faire venir cette compagnie.

Vous êtes professeur documentaliste au collège et vous participez au dispositif Devoirs Faits. Un élève de 6ème refuse de faire ses exercices.

Vous êtes en train d'animer une séance pédagogique avec des collégiens et vous surprenez l'un d'eux en train de recopier le devoir de mathématiques d'un camarade.

Vous animez une séance de travail en classe de Seconde à partir d'une exposition de dessins de presse Cartooning for Peace installée au CDI. Des élèves refusent de travailler sur les supports proposés.

Lors d'une activité de groupe que vous animez, vous demandez aux élèves de faire des binômes fille/garçon afin d'effectuer des recherches documentaires. Or, un garçon de la classe refuse d'être en binôme avec une fille.

Vous êtes professeur documentaliste en collège, lors d'une séance pédagogique que vous menez, vous punissez à un élève perturbateur. Les parents de cet élève protestent et refusent que leur enfant se plie à cette punition.

A la suite d'une séance pédagogique sur le thème de l'orientation professionnelle avec une classe de 4^{ème}, un élève vous informe qu'il s'est senti humilié par votre questionnement sur son projet d'orientation et qu'il ne se présentera pas à la prochaine séance.

Vous co-animez une séance avec le professeur d'histoire-géographie pour une classe de 3^{ème} portant sur la Seconde Guerre mondiale. Au cours de la séance, un élève effectue le salut hitlérien.

Vous réalisez au CDI une séance avec des élèves de 3^{ème} pour les aider à construire leur projet d'orientation. Un élève souhaite devenir sage-femme, ce qui déclenche des moqueries au sein d'une partie de la classe.

Vous prévoyez une évaluation à l'issue d'une séquence pédagogique que vous avez menée avec une classe de Seconde. Certains élèves vous demandent de décaler la date de l'évaluation car elle correspond à une fête religieuse et ils seront absents.

Vous menez une séance de recherche d'information avec des élèves de 4^{ème} sur l'œuvre Les demoiselles d'Avignon de Pablo Picasso. Certains élèves ferment les yeux et refusent de regarder le tableau en raison de la nudité des personnages.

Vous êtes professeur documentaliste au collège. Le chef d'établissement vous informe qu'un professeur exige que les crédits documentaires soient affectés à l'achat de « livres utiles et de journaux sérieux pour que les élèves puissent apprendre quelque chose ».

Exemple de traitement

Vous êtes professeur documentaliste au collège et vous participez au dispositif Devoirs Faits. Un élève de 6^{ème} refuse de faire ses exercices.

Constat : il relève des missions du professeur documentaliste de participer au dispositif Devoirs faits (pédagogie).

Principes / valeurs en jeu dans cette situation :

- Service public d'éducation : développer l'autonomie et l'engagement dans le travail personnel et ainsi contribuer à l'émancipation de l'élève ;
- Égalité : chaque élève doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement ;
- Liberté : principe de volontariat de l'élève (attention : à compter de la rentrée 2023, Devoirs Faits devient obligatoire pour les élèves de 6^{ème}).

Analyse de la situation :

- L'élève est en 6^{ème} : peu d'habitudes de travaux écrits (cf. réglementation sur les devoirs dans le 1^{er} degré) ;
- Investigation à mener sur les potentielles difficultés de l'élève : difficulté passagère, champ du handicap, lacunes scolaires, difficultés de compréhension, difficultés méthodologiques (approche de l'exercice), difficultés d'ordre personnel ou psychologique ;
- S'interroger sur les devoirs eux-mêmes : formulation des consignes, transmission des consignes entre le professeur qui a donné les exercices et l'encadrant du dispositif (ce qui renvoie à l'organisation globale du dispositif : lien avec le référent Devoirs faits et la direction) ;
- Pilotage du dispositif : placement des créneaux Devoirs faits dans l'emploi du temps de l'élève, information des familles, modalités et finalités du dispositif dans l'EPL, modalités de repérage des élèves,

information des élèves et des familles, recueil du volontariat, rôle de l'équipe pédagogique / du conseil de classe, prise en compte des évaluations nationales, etc. ;

- Connaissances universitaires sur les théories de la motivation à mobiliser (motivation interne / extrinsèque, réalisation de soi...);
- Prise en compte des relations interindividuelles dans le groupe (effets de groupe ?).

Pistes de solution :

- Mettre au travail le groupe pour pouvoir consacrer un temps particulier à l'élève sans le stigmatiser ;
- Tentative de compréhension de la difficulté de l'élève : créer du lien, susciter la confiance et la motivation, faire preuve de bienveillance ;
- Tentative de mise au travail de l'élève : changement d'exercice, changement de place, changement de modalités de travail (binôme) ;
- Si refus persistant : revoir l'élève avec un autre interlocuteur (professeur principal, parents, etc.) et investiguer sur les causes du refus ;
- Interroger ses pratiques : ritualisation des séances de Devoirs faits au niveau pédagogique et éducatif (accueil, placement, organisation de la salle, consignes, mise au travail, modalités d'intervention, dynamique de la séance, etc.) ;
- Préparation de la séance par l'intervenant en anticipant des contenus à proposer aux élèves : renvoi à l'ENT / Pronote, sites internet, etc. ;
- Apporter des éléments méthodologiques transversaux (métacognition) ;
- Réflexion à mener en Conseil pédagogique / Conseil école-collège sur le travail personnel demandé aux élèves : attentes, harmonisation, travail à faire sur les consignes (levée des implicites).

3.3.2. Les sujets de mise en situation numéro 2

Vous organisez une exposition d'œuvres d'art sur le thème Identité.s : suis-je aussi cet Autre ? Un élève de 3e déplace volontairement les éléments d'une installation posée au sol.

Vous réalisez auprès de toutes les classes de 4e un sondage en ligne sur leurs usages des réseaux sociaux. Un élève profite de l'anonymat supposé pour proférer des propos diffamants à l'égard d'un de vos collègues.

Lors d'une séance de travail au CDI avec une classe de seconde, un élève vous demande de l'appeler par un autre prénom, d'un autre genre.

Vous accompagnez une classe de seconde en voyage scolaire à l'étranger. Deux élèves vous rapportent que le soir, dans leur chambre, un de leurs camarades leur a montré ses scarifications.

Dans une visite organisée dans le cadre du dispositif Jeunes en librairie, le libraire vous signale qu'un élève de terminale a volé un roman.

Un élève de 4e vous dit en aparté qu'une camarade refuse de s'alimenter depuis plusieurs semaines afin de ressembler à son actrice préférée.

Des élèves élus au Conseil de la vie collégienne aimeraient organiser une journée de découverte des cultures. Ils voudraient notamment que des plats et mets traditionnels puissent être partagés.

Lors d'une sortie scolaire au musée avec la classe de 5ème, une jeune fille se confie à vous en soulignant qu'elle est victime de violences régulières de la part de sa mère.

Vous vous apprêtez à ouvrir le centre de documentation et d'information (CDI) lorsque vous apercevez un élève de terminale visiblement en état d'ébriété, allongé sur le sol devant la porte du CDI.

En traversant la cour du collège, vous surprenez une discussion vive entre des élèves qui veulent obliger un camarade à participer à un jeu dangereux.

Des élèves de BTS vous demandent des œuvres de fiction mettant en scène des personnages parlant de leur homosexualité. Vous ne trouvez aucun document correspondant à leur besoin de recherche dans la base documentaire du CDI.

Des élèves de première en lycée professionnel vous demandent de créer au CDI un groupe de parole sur le thème des LGBT+ car ils ont remarqué que, dans leur classe, des élèves étaient victimes d'insultes homophobes.

Vous installez un sapin de Noël au CDI de votre collège. Des parents se plaignent de cette référence à une fête religieuse dans un établissement public.

Vous animez une séance de travail en groupes en classe de 4ème. Un élève n'est intégré dans aucun groupe, au prétexte qu'il sent mauvais.

Vous accueillez des élèves de 2de et vous les surprenez en train de visionner des vidéos pornographiques sur leur téléphone portable.

Vous surprenez la conversation d'élèves de 6ème évoquant le visionnage d'une vidéo pornographique sur Internet.

Dans la cour du lycée, vous surprenez un élève de 1ère en train de brutaliser sa petite amie.

Deux élèves de seconde en lycée professionnel viennent vous prévenir des insultes proférées par un groupe à l'encontre d'un camarade en situation de handicap.

En circulant dans les couloirs du collège, vous surprenez des élèves se moquant d'un camarade en fauteuil roulant.

Un élève de 3e se confie à vous : il se dit victime de cyber-harcèlement.

Exemple de traitement

Des élèves de BTS vous demandent des œuvres de fiction mettant en scène des personnages parlant de leur homosexualité. Vous ne trouvez aucun document correspondant à leurs besoins de recherche dans la base documentaire du CDI.

Principes / valeurs en jeu dans cette situation : inclusion, égalité, fraternité, lutte contre les discriminations, bienveillance.

Analyse de la situation

S'interroger sur le besoin précis des élèves pour y répondre au mieux (besoin d'information / besoin d'accompagnement), les raisons de l'absence de sources en lien avec la thématique, la politique documentaire et d'acquisition de l'établissement, la possibilité d'avoir d'autres sources que celles demandées sur la thématique, prendre en compte l'âge et la maturité des élèves (BTS : étudiants, majeurs).

Pistes de solution : proposer d'autres pistes aux élèves ; proposer des acquisitions après concertation avec l'équipe de direction (chef d'établissement, gestionnaire) ; rappeler la présence en EPLE de l'équipe médico-sociale et éducative ; orienter vers d'autres lieux (bibliothèques) ; identifier les ressources adaptées.